

Quatrième séance, vendredi 26 mai 2023

Présidence de Nadia Savary-Moser (PLR/PVL/FDP/GLP, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
	Motion d'ordre	Report à la session de juin 2023 de l'examen du projet de loi sur le climat	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Nicolas Kolly
2022-DAEC-177	Loi	Loi sur le climat (LClim)	Entrée en matière : suite Première lecture	<i>Rapporteur-e</i> Susanne Aebischer <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 100 députés; absents: 10.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Fritz Glauser, Ralph Alexander Schmid, Sandra Lepori, Jacques Morand, Pierre Mauron, Claude Brodard, Chantal Müller, Lucas Dupré, Catherine Beaud, Bertrand Morel.

M^{me} et MM. Sylvie Bonvin-Sansonnens, Didier Castella, Romain Collaud, Olivier Curty, Philippe Demierre et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Motion d'ordre

Report à la session de juin 2023 de l'examen du projet de loi sur le climat

Auteur-s: **Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC)

Prise en considération

Présidente du Grand Conseil. M. le Député Nicolas Kolly nous saisit, au nom du groupe UDC, d'une motion d'ordre à la teneur suivante:

Par la présente motion d'ordre, nous demandons le retrait de la loi sur le climat de l'ordre du jour de la session du Grand Conseil du 26 mai 2023 afin de traiter cet objet lors de la session de juin dans le but de connaître le résultat de la votation populaire du 18 juin 2023 concernant le référendum sur la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Par cette motion d'ordre, je demande effectivement, au nom du groupe UDC, le retrait de la loi climat de l'ordre du jour de la session de mai afin de traiter cet objet dans son ensemble lors de la prochaine session de juin du Grand Conseil.

La raison est simple. Si la loi climat telle qu'elle avait été présentée par le Conseil d'Etat et modifiée par la commission parlementaire lors de la session de février de cette année s'apparentait à une usine à gaz dangereuse pour notre canton, le

nouveau projet de loi, dit version ter, tel qu'il ressort des travaux de la commission s'apparente, lui, à un inutile copier-coller de la loi fédérale sur laquelle la population suisse est appelée à se prononcer le 18 juin prochain. En particulier, s'agissant de l'article charnière par rapport aux objectifs de réduction des émissions de CO₂, la terminologie et les objectifs sont similaires entre l'article 2 de la loi cantonale et l'article 3 de la loi fédérale, à savoir un objectif d'émissions de gaz à effet de serre de zéro net à l'horizon 2050.

Compte tenu de la similitude de ces textes, la pertinence d'adopter une loi climat cantonale se pose clairement. De notre point de vue, je l'ai dit, elle est inutile. Puisque la population est appelée à se prononcer sur la loi fédérale tout prochainement, nous sommes d'avis qu'il y a lieu d'attendre le verdict populaire de la population par rapport à la loi fédérale proposée. Aujourd'hui, nous ne pourrions pas entrer en matière et examiner une loi alors que nous combattons une loi fédérale similaire pour les motifs que vous connaissez. Il y a par conséquent lieu d'attendre la votation populaire avant d'examiner la loi cantonale. Si la population suisse et fribourgeoise accepte la loi fédérale, nous nous plierons à la décision du souverain. Dans le cas contraire, et si vous souhaitez faire le forcing aujourd'hui afin d'examiner cette loi et qu'ensuite lors de la votation du 18 juin 2023 la loi fédérale est refusée, nous n'aurons d'autre choix que de saisir le référendum pour que la population fribourgeoise puisse refuser aussi cette loi qu'on aura voulu lui imposer après qu'elle ait donné son avis sur la loi fédérale similaire. Cela relève du pur bon sens.

Concernant la votation du 18 juin, les jeux ne sont pas faits. Le dernier sondage publié ce mercredi donne le oui à 55%. Je rappelle qu'à la même époque, lors de la votation sur la loi CO₂ en 2021, les sondages donnaient le oui à hauteur de 54%. En fin de compte, vous le savez, le non l'a emporté avec un taux de refus à 56% dans le canton de Fribourg. Je vous prie par conséquent de respecter les lois démocratiques et la démocratie et d'examiner cette loi lorsque l'on connaîtra l'avis de la population fribourgeoise sur la loi fédérale similaire, c'est-à-dire lors de la session du mois de juin, et par conséquent d'accepter de retirer de l'ordre du jour cet objet.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Au moins, les avis sont là. C'est bien que vous ayez déposé cette motion d'ordre. Cela nous évitera un vote sur l'entrée en matière et un vote sur un renvoi.

Je peux vous entendre. J'aurais pu vous entendre, Monsieur Kolly, lors du premier projet de cette loi, parce que nous avons été effectivement très loin. Maintenant, avec les amendements qui ont été proposés et entre autres grâce à votre participation active dans la commission, nous avons pu mettre un peu d'eau dans notre vin et ainsi supprimer des articles ou des terminologies qui donnaient une véritable obligation. On disait «de s'engager fortement» alors que, soit à l'article 2 que vous avez cité soit l'article 2^{bis}, on ne dit plus que l'Etat et les communes «doivent faire» mais «doivent veiller à» prendre des mesures pour atteindre cet objectif effectivement de zéro carbone en 2050. On a aussi supprimé l'article 1 let.f, la justice climatique, qui aurait permis à certaines personnes de saisir les tribunaux, ce qui rendait cette loi applicable directement et qui faisait énormément de souci. Là où vous avez raison, c'est lorsque vous affirmez qu'on s'est fixé des objectifs mais qu'on ne sait pas trop comment on va les atteindre. Cela vaut autant pour la loi fédérale que pour la loi cantonale. Avec cette mouture, telle qu'elle est sortie de la commission, je pense qu'on peut tout à fait accepter cette loi, qui matérialise la volonté du peuple fribourgeois de prendre en compte le réchauffement climatique et d'essayer ensemble de trouver des mesures pour diminuer ce réchauffement climatique ou en tout cas pour faire en sorte que notre jeunesse ait un futur.

Pour ces raisons, je pense que cette loi peut être votée indépendamment de la votation fédérale et je vous incite donc à refuser cette motion d'ordre.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je prends note de cette nouvelle manoeuvre dilatoire du groupe UDC. On a eu la proposition de renvoi. On a eu différentes tentatives dans la commission de repousser puis de repousser encore le traitement de cette loi. On a maintenant cette motion d'ordre, qui vise à renvoyer à plus tard le traitement de cette loi. Que le député Kolly ne vienne pas nous dire qu'au moment où il a déposé le renvoi il ne se doutait pas que peut-être on pouvait avoir une décision différente du peuple le 18 juin. Je suis heureux de constater qu'il croit en les chances de référendum de son parti. Je suis, moi, convaincu que la population fribourgeoise adoptera cette loi le 18 juin prochain. Ce qui me réjouirait encore plus, ce serait que finalement le député Kolly assume ouvertement son climatoscepticisme et s'il veut renvoyer cette loi, c'est finalement parce qu'il n'a pas envie de prendre des mesures. Plutôt que d'essayer de renvoyer toujours le projet aux calendes grecques, je suis certain que notre parlement, qui, je le rappelle, représente quand même la population fribourgeoise, prendra ce matin des décisions qui représentent justement les intérêts de la population fribourgeoise.

Je vous invite donc à rejeter sèchement cette motion d'ordre complètement inadéquate ce matin.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). J'ai pris note de la proposition du groupe UDC. Je suis un peu surpris: déposé sous couvert de la volonté de respecter les droits démocratiques, il s'agit en fait d'une contre notre système institutionnel. C'est supposer que notre parlement n'est pas légitime pour décider au niveau du canton de Fribourg quelles sont les lois que nous souhaitons nous donner.

Notre système représentatif fait que le parlement décide des lois et que si le référendum est décidé ou lancé par un parti, celles-ci sont sanctionnées après coup. Ici, le député Kolly aimerait que nous attendions un scrutin national avant d'oser entreprendre quelque chose qui pourtant est parfaitement dans notre domaine de compétences. J'en suis très surpris. Je ne sais pas s'il souhaite un système à la française, centralisé, ou seules les décisions du gouvernement central donnent le ton et où les régions n'ont qu'à suivre. En tout cas, moi, je ne souhaite pas cette soumission totale, qui est tout à fait contraire à notre système fédéral.

Je regrette cette attaque de l'UDC contre nos institutions. Nos citoyens fribourgeois sont bien assez grands et assez mûrs pour, si la loi que nous votons ici leur déplaît, saisir le référendum et demander un vote populaire.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Cette matinée commence bien. Elle va être des plus plaisantes j'imagine. Heureusement que j'ai bien dormi.

Je voulais juste encore rappeler que la loi climat cantonale dont nous allons probablement parler aujourd'hui n'est pas un copier-coller de la loi sur laquelle nous voterons le 18 juin. Cela m'étonne un petit peu venant de M. le Député Nicolas Kolly qui a siégé dans la deuxième commission sur la loi climat cantonale. Normalement, vous savez de quoi on parle. Cela m'étonne aussi un petit peu du parti qui a déposé le référendum contre la loi sur le climat et l'innovation. A priori, vous ne savez même pas ce qu'il y a dedans.

La loi climat cantonale veut se fixer un objectif pour le canton. Il se trouve que c'est un objectif qui va dans le même sens que la loi sur le climat et l'innovation. Toutefois, c'est vraiment un objectif cantonal et non un copier-coller. C'est quelque chose qui correspond à notre territoire. On a l'autonomie de décider une stratégie climatique pour notre canton. On n'a pas besoin d'attendre de voir les résultats de tous les cantons. Par ailleurs, sur un objet national, il peut y avoir des différences entre les cantons. Les Fribourgeois et Fribourgeoises seront probablement très heureux et heureuses que le canton se dote d'une telle loi sur le climat.

Je constate aussi, comme cela a déjà été dit avec les multiples tentatives pour retarder les débats, que le groupe UDC semble avoir particulièrement peur de débattre. C'est un constat que l'on fait depuis quelque temps. Je me réjouis justement de pouvoir argumenter contre vos idées climatosceptiques finalement. J'invite tous les groupes sérieux à rejeter fermement cette demande de renvoi.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Pour reprendre les mots de ma collègue de Weck, cette loi n'a plus de force obligatoire. L'aspect contraignant a été supprimé du texte.

Au niveau fédéral, il existe également d'autres accords, notamment les accords de Paris, qui n'ont pas de force obligatoires non plus mais qui donnent également une direction pour la Suisse. Il y a également la loi CO₂ qui existe déjà. Lier les deux objets n'est pas forcément pertinent. De plus, d'autres cantons ont déjà légiféré et ils ont légiféré dans un sens qui va même plus loin que ce qui est proposé dans le texte. Si vous prenez par exemple le canton du Valais, il a déjà proposé une loi qui va dans la même direction. En première lecture, il a même décidé de se donner un objectif de réduction à zéro des émissions de gaz à effet de serre pour 2040. Je ne crois pas que le canton du Valais est connu pour son progressisme absolu.

Je vous remercie de rejeter cette demande.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). C'est déjà chaud ce matin. Ce sera le bon sujet.

J'ai rarement vu, et je n'ai aucune autre expérience, qu'on ait traité de façon si détaillée une nouvelle loi. Je n'ai pas d'autres références. Lorsqu'on regarde un premier rapport de commission, celui qui a été fait en janvier dernier, et qu'on voit que par dix voix contre zéro le projet de la commission est validé, je dis toujours qu'il n'y a pas de risque, qu'on est sur un terrain stable et qu'on peut y aller. Eh ben non, ce n'était pas le cas. Il y a eu finalement ce renvoi le 4 février dernier. Je n'y étais pas. Je n'aurais probablement pas accepté le renvoi. Après coup, en voyant le rapport excellent du Conseil d'Etat par rapport au renvoi, je me dis qu'il y avait des choses à revoir, à discuter, et c'est ce qui a été fait.

La commission a remis l'ouvrage sur le métier et a fait à mon avis un très bon travail, encore une fois sur plusieurs séances de commission. On aura la chance d'avoir même deux rapports de minorité ce matin. Comme je vous le disais tout à l'heure, je n'ai pas connaissance qu'un dossier ait été traité dans un tel niveau de détail.

Pour toutes ces raisons, je ne vois pas pourquoi on doit le renvoyer. J'ai voté hier oui au niveau fédéral, j'aimerais bien voter oui au niveau cantonal aujourd'hui. J'inverse aussi les rôles, d'abord le fédéral et après le cantonal. Je pense qu'on est aujourd'hui ici pour aller de l'avant. Le sujet est délicat, il doit être pris au sérieux. On doit montrer l'exemple. Je pense aussi que pour nos citoyens ce serait bien de savoir ce qu'en pense le Grand Conseil par rapport à cette loi climat. Cela donnera aussi une orientation pour la votation du 18 juin.

Dans ce sens-là, il faut absolument refuser cette motion d'ordre. Nous avons toutes les données pour traiter le projet maintenant.

Rey Benoît (VEA/GB, FV). Notre cher collègue Kolly, en février, estime qu'il y a certains éléments qui ne sont pas suffisamment clairs dans le message du Conseil d'Etat. On propose le renvoi de la loi. En mai, il y a une loi fédérale qui est en cours de votation. Ce n'est pas adéquat de discuter sur la loi climat, alors on renvoie. En juin, il y aura une nouvelle interprétation de l'accord de Paris qui nécessitera une réflexion de la part de tous les membres signataires. On va renvoyer en septembre. En septembre, l'été aura eu deux degrés de moins que l'été de l'année dernière, donc finalement on n'est pas sûr que le climat est en train de se réchauffer. On va renvoyer en octobre. En octobre, on s'approche des élections fédérales, ce serait peut-être intéressant de trouver encore un petit moyen d'aller plus loin.

Mon cher collègue Kolly, la démocratie veut que l'on discute des choses. La démocratie, dont l'UDC se fait le chantre, veut que les autorités politiques prennent en charge les problèmes et ne les renvoient pas aux calendes grecques. Il y a une perte de crédibilité de la part des citoyens vis-à-vis des parlements, des politiciens, en disant qu'on édulcore toutes les lois qui sont faites, qu'on ne va pas au bout des discussions, qu'on essaie toujours de tirer en corner. S'il y avait une spécialité que vous connaissez bien, c'est certainement celle d'aller trouver dans toutes les législations la petite rubrique, comme dans un contrat d'assurance, qui fait que l'assurance ne paiera pas, la petite rubrique qui fait qu'on empêchera le débat démocratique de se faire.

Je crois que cela suffit et que les citoyens en ont marre.

Altermatt Bernhard (Le Centre/Die Mitte, FV). Die Demokratie ist eine schöne Sache. Man kann auf den Tisch klopfen, man kann vorschlagen, man kann loben, und man kann auch blockieren. Und manchmal funkt der Kalender der eidgenössischen Volksabstimmungen auch bei kantonalen Vorlagen dazwischen. Ich verstehe, dass unsere Kolleginnen und Kollegen von der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei, die ich im Übrigen sehr ernst nehme, nicht wollen, dass wir heute hier ein positives Signal an die Freiburger Bevölkerung senden, und genau das wird heute passieren.

In diesem Sinn verstehe ich auch den Ordnungsantrag meines Kollegen Kolly, den ich ablehnen werde, denn ich finde, Demokratie bedeutet, Verantwortung übernehmen, hinstehen, dann, wenn eine Debatte ansteht. Wir haben das Geschäft ein paar Monate zurückgesetzt. Jetzt sind wir dran. Am 18. Juni wird die Freiburger Stimmbevölkerung dran sein - jeder macht seine Arbeit, im Moment, wo sie auf dem Tisch landet.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Le chef de groupe Dafflon a dit quelque chose de très juste: c'est un sujet sérieux. Si vous décidez d'en débattre, il faut en débattre sereinement. Pour en débattre sereinement, il faudrait éviter des attaques personnelles.

Cher collègue Zurich, vous m'accusez en disant que je n'ose pas assumer mon climatoscepticisme. Tout simplement, je ne suis pas climatosceptique et je vous mets au défi de prouver le contraire. Alors évitez ce type d'attaques.

Collègue Berset, en osant dire que le groupe UDC n'est pas sérieux dans le traitement de cette loi, vous avez pris un risque. Quand je vois comment le groupe Vert a envisagé de traiter cette loi — il y a des e-mails malheureusement qui sont sortis, qui ont tourné dans ce Grand Conseil, qui ont été dans la presse, où vos mots d'ordre internes étaient de "flatter votre électorat" — ce n'est pas très sérieux.

Bonny David (PS/SP, SC). Par souci d'efficacité, est-ce qu'on peut voter maintenant? Merci.

> Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est refusée par 75 voix contre 20 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 20.*

Ont voté non:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte),

Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Gobet Nadine (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 75.*

Se sont abstenus:

Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 2.*

Loi 2022-DAEC-177 Loi sur le climat (LClim)

Rapporteur-e:	Aebischer Susanne (<i>Le Centre/Die Mitte, LA</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement
Rapport/message:	20.09.2022 (<i>BGC février 2023, p. XXXX</i>)
Préavis de la commission:	11.05.2023 (<i>BGC mai 2023, p. XXXX</i>)
Remarque:	Premier préavis de la commission: 16 janvier 2023, BGC février 2023, p. XXXX. Rapporteur-e-s de minorité: Alexandre Berset et Marie Levrat (minorité I); Nicolas Kolly (minorité II).

Entrée en matière : suite

Présidente du Grand Conseil. Je souhaite vous préciser quelques éléments pour la bonne marche des débats.

Le Bureau, dans sa séance du 12 mai, a décidé de refaire une entrée en matière étant donné l'élaboration d'un nouveau rapport du Conseil d'Etat faisant suite au renvoi de cette loi en février. D'autre part, vous le savez, nous sommes saisis de deux rapports de minorité. L'ordre de parole a été désigné par tirage au sort. Je donnerai dès lors la parole en premier, comme rapporteur de minorité, à M. Kolly, puis ensuite à M^{me} Levrat ou M. Berset.

Exceptionnellement, pour cette loi, je leur donnerai la parole uniquement sur les articles concernés par leur rapport de minorité et non pas sur tous les articles de la loi. Cela fait aussi partie d'une décision procédurale du Bureau.

Je tiens toutefois bien entendu à préciser que si les rapporteurs de minorité veulent prendre aussi la parole en leur propre nom dans les autres articles, ils sont évidemment libres et je leur demande simplement d'annoncer qu'ils parlent en leur propre nom.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Mon lien d'intérêt avec le sujet: j'ai présidé cette commission. C'est la première fois en commission qu'on a eu autant de séances et débattu aussi longuement, avec deux rapports de minorité.

Le 7 février 2023, après le débat d'entrée en matière, la majorité de ce parlement a renvoyé l'affaire au Conseil d'Etat et a demandé un rapport complémentaire, de définir les mesures à prendre pour parvenir aux objectifs fixés par cette loi ainsi qu'un examen de la version de la commission sous l'angle financier.

Je tiens à remercier le Conseil d'Etat et toutes les personnes qui ont contribué et travaillé jour et nuit pour faire ce rapport complémentaire et avoir répondu avec des propositions. Je tiens aussi à dire que ce qui était particulier, et peut-être une

première, est qu'on a eu des propositions d'amendements du Conseil d'Etat, ce qui n'est pas vraiment prévu. Formellement, dans cette commission, j'avais relayé les propositions du Conseil d'Etat, juste pour vous dire qu'on a travaillé selon l'ordre. On mis au vote également ces propositions-là. Cela a été formellement repris par la commission.

Ce qui n'a pas été dit tout à l'heure, c'est qu'on avait mandaté, à 87 voix contre 0 et 2 abstentions, le Conseil d'Etat pour faire une proposition de loi. On avait demandé au Conseil d'Etat de nous faire une base légale cantonale pour les questions du climat et d'environnement et qu'il prenne en compte comment on pense atteindre les objectifs climatiques de Paris, de créer une base légale pour le plan climat, qui a déjà démarré dans notre canton, et aussi de parler du financement des mesures. C'est ce parlement qui avait donné l'impulsion avec la motion de Christa Mutter, que je tiens à saluer dans les tribunes, pour avoir le projet de loi devant nous.

Depuis le renvoi, notre commission a siégé quatre fois, parfois pour des séances de quatre heures et parfois pour trois séances en quatre jours, pour pouvoir en débattre aujourd'hui dans ce parlement. Ce qui nous a particulièrement préoccupés, c'était de savoir qui décide des mesures proposées, de s'assurer qu'on ne crée pas une loi qui rend le canton susceptible d'être attaqué par des gens en justice. Il faut tenir compte de ceci.

On constate aussi concernant les mesures qui ont été demandées par le renvoi que c'est particulièrement difficile. Si on savait comment atteindre ces objectifs climatiques, on l'aurait déjà fait. Quand on ne sait pas quelque chose car on n'a pas encore la réponse, c'est l'intelligence collective. Je pense que dans ce parlement, c'est ce qu'on va faire aujourd'hui, créer une loi qui tient compte de ceux qui pensent que la loi ne va pas assez loin et de ceux qui pensent que la loi va trop loin, de trouver ce juste milieu.

On avait aussi constaté qu'il faudra tenir compte de l'évolution technologique. Cette question, on va réussir à la traiter seulement par des itérations, d'une manière agile. On ne peut pas aujourd'hui définir ces mesures. Il faudrait aussi une multitude de mesures qui s'enchaînent. On devrait aussi s'adapter selon ce qui fonctionne et selon l'évolution technologique.

On a aussi débattu de la question sur la contribution de chacun et de chacune. Est-ce que ce n'est que l'Etat? Quel est le rôle de l'administration cantonale, des communes, de l'industrie, du forestier, etc?

Finalement, le financement est quelque chose qui va nous occuper aussi ce matin. En résumé, dans la proposition que vous avez devant vous, la proposition ter de la commission, sur laquelle on a passé sept lectures, on a des choses différentes par rapport à ce qu'on va voter le 18 juin et une chose importante est qu'on a mis un pied d'égalité la biodiversité et les aspects du climat. On a renforcé aussi que les dimensions de la durabilité soient respectées quand on prendra des mesures.

On a rajouté un élément: on devrait non seulement réduire les émissions, mais aussi favoriser la production d'énergie renouvelable dans ce canton. On souligne aussi dans cette proposition que tout le monde y contribue pour chercher un équilibre. C'est donc important que le canton, la commune, les citoyennes et citoyens, l'industrie, et tous les acteurs de notre canton jouent un rôle.

On a deux rapports de minorité. Cela montre qu'on a des avis très divergents. On a traité énormément d'amendements dans cette commission. C'est pourquoi, aujourd'hui, je vais être la rapporteur de la commission, de la majorité qui avait basculé selon le sujet, et je vais m'abstenir de vous faire part de mes avis personnels.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Dans la mesure où la commission parlementaire en charge de l'examen de la loi climat, suite à son renvoi, s'est permis le luxe de se priver d'un débat d'entrée en matière, je ne peux pas, au nom de la minorité que je représente, vous communiquer une quelconque position par rapport au débat d'entrée en matière.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Monsieur Kolly, pour revenir sur le débat d'entrée en matière que l'on a pas eu en commission, c'est effectivement parce qu'un renvoi implique qu'on est déjà entré en matière.

Néanmoins, je vais quand même faire un rapport de minorité sur l'entrée en matière. La minorité de la commission va accepter l'entrée en matière sur le deuxième projet de loi climat présenté au Grand Conseil. Elle regrette cependant le renvoi du premier projet qui avait été accepté par tous les membres de la commission et considère que le renvoi n'aurait pas été nécessaire, puisque les députés avaient tous les instruments en main pour faire des propositions de modifications.

Aujourd'hui, la commission revient avec une proposition. A l'heure où tous les signaux climatiques sont au rouge foncé, nous considérons que la loi climat est une nécessité. La crise climatique est un fait et non une opinion. Agir, ce n'est plus une option.

Le canton se dote d'une telle loi et c'est une bonne chose. Néanmoins, le projet présenté aujourd'hui ne peut en aucun cas être qualifié de visionnaire et encore moins d'ambitieux. La loi climat prend donc une bonne direction, mais ne va pas assez loin dans ses engagements. On l'a dit, en Valais, canton pourtant peu connu pour son radicalisme écologique, on fixe un objectif de neutralité carbone à 2040 et on discute de moyens financiers qui se situent entre 50 millions et 200 millions, alors que chez nous on trouve déjà que 2050, c'est un peu trop engageant et que 22,8 millions, soit à peine 0,5% du budget annuel, c'est déjà bien assez.

Il y a quelques mois, voire quelques années, le canton de Fribourg était connu pour être un avant-gardiste et un visionnaire pour être le premier à traiter d'une loi climat. Maintenant, nous sommes célèbres pour avoir renvoyé notre loi climat en février. Aujourd'hui, au sein du Grand Conseil, nous avons à nouveau la possibilité de traiter de la loi climat et nous devons en faire une loi qui nous donne des moyens d'action face aux préoccupations bien réelles de la population fribourgeoise, une loi qui non seulement protège le climat mais qui nous donne aussi des armes efficaces face à cette crise climatique et qui en fait une lutte prioritaire. La protection du climat est une nécessité autant environnementale que social et économique.

Malgré le manque d'ambition du canton de Fribourg dans ses engagements pour le climat, la minorité de la commission considère que la loi va tout de même dans le bon sens. Pour commencer, il s'agira d'une base pour les actions de l'Etat qui doivent se faire rapidement. Aujourd'hui, l'inaction n'est plus une option. Nous souhaiterions également relever la sobriété à laquelle se sont engagés le Conseil d'Etat et l'administration ainsi que la collaboration entre canton et communes dans la réalisation des objectifs.

La lutte contre le réchauffement climatique ne se limite pas à notre canton ni à nos communes. Il s'agit d'un défi commun que nous devons relever ensemble et cette loi pose les bases d'une collaboration efficace au sein du canton dans l'atteinte de nos objectifs.

Ainsi, nous allons entrer en matière tout en soulignant notre volonté de faire plus, de faire mieux.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le débat d'entrée en matière a déjà été mené le 7 février ici-même. Je vais éviter les répétitions pour éviter de faire durer les choses.

Je rappelle néanmoins, dans un contexte un peu polémique à la veille de la votation populaire sur la loi fédérale sur le climat, qu'on entend parfois les thèses les plus farfelues. J'ai été étonné de retrouver des thèses qui relèvent de l'époque médiévale sur l'analyse du climat. Je rappelle que c'est une époque où les scientifiques estimaient encore que la terre était plate. On peut évidemment tout faire dans les débats politique, mais si on s'en tient à la science actuelle du XXI^e siècle c'est peut-être quand même mieux.

L'augmentation des températures sur notre planète est un fait. L'influence des activités humaines sur ce réchauffement également, quoiqu'en disent certains tracts que nous recevons ces jours-ci dans nos boîtes-aux-lettres. Les conséquences de cette évolution se ressentent sur toute la planète avec de très grands territoires qui sont menacés de désertification. Des centaines de millions de personnes risquent de devoir quitter leur territoire inondé d'ici la fin du siècle en cours, avec évidemment des menaces migratoires extrêmement importantes comme l'humanité en a encore jamais connues. Et j'en passe, je ne vais pas reprendre l'ensemble de mes propos du premier débat d'entrée en matière. Il y a cependant une certaine urgence à faire quelque chose.

Chacun peut dire que cela ne sert à rien de faire quelque chose dans le canton de Fribourg. Chaque canton peut dire la même chose, chaque pays peut dire la même chose. S'il n'y a pas tout le monde à son échelle qui fait un petit effort on n'y arrivera certainement pas. On n'est pas certains d'y arriver autrement, mais on est par contre certains de ne pas y arriver si chacun pense qu'il peut repousser la responsabilité sur les autres en termes d'action. Ce sont les quelques éléments que je souhaitais reprendre. Tout le reste a été dit le 7 février.

Sur la motion de renvoi et la réponse dans le rapport du Conseil d'Etat, je remercie les députés qui ont pris position et qui se sont exprimés dans le cadre de la demande du député Kolly sur la qualité du rapport du Conseil d'Etat. Nous avons repris les trois points de la motion de renvoi du 7 février.

Le premier point demandait simplement au Conseil d'Etat de prendre position sur l'ensemble des déterminations et des modifications introduites par la commission dans ses premiers travaux et avant le 7 février. Le Conseil d'Etat l'avait d'ores et déjà fait le 6 février. Il n'a évidemment pas pu le présenter le 7 février vu que l'objet a été renvoyé. Il a donc simplement recyclé ses prises de position, qui avaient fait l'objet d'une décision du Conseil d'Etat le 6 février, détermination sur tous les points. Ce sont les mêmes. Le Conseil d'Etat n'a pas changé d'avis. Vous les avez désormais par écrit au vu du temps mis à disposition. C'est toute la première partie du rapport du Conseil d'Etat. Une ou deux choses ont été adaptées évidemment suite aux travaux de la commission dans ses lectures 5, 6 et 7 par rapport au projet ter, que le Conseil d'Etat suit. Je tiens à remercier ici tous les membres de la commission pour les débats parfois animés, parfois intenses, parfois fortement dialectiques, mais toujours dans un climat de respect des opinions de l'autre, qui sont caractéristiques du climat politique que nous avons dans notre canton. J'espère que cela puisse rester comme cela. Ce n'est pas le cas partout en Suisse. Nous avons un climat où nous avons le droit, la possibilité et la chance aussi de pouvoir échanger des opinions politiques divergentes tout en respectant les personnes qui expriment d'autres opinions que les siennes. C'est ce qui fait la démocratie. C'est dans cet état d'esprit que j'ai vécu les séances de la commission, aussi dans ses travaux sur les versions 5, 6 et 7 auxquelles le Conseil d'Etat se rallie.

Sur le point 3 de la motion de renvoi, qui comprenait des questions sur le fonds climat, le Conseil d'Etat a donné des réponses complémentaires. La commission a pris des décisions dans le sens des propos du Conseil d'Etat, qui étaient déjà les mêmes d'ailleurs le 7 février. Le Conseil d'Etat peut donc évidemment rejoindre les positions de la commission qui étaient les siennes il y a quelques mois déjà, c'est-à-dire le travail avec la partie du fonds d'infrastructures, qui existe aujourd'hui et qui permet d'attribuer certaines parties ou certains montants du fonds d'infrastructures pour des projets d'infrastructures qui ont une signification dans le cadre de la politique climatique. Cela peut être des investissements sur des cellules photovoltaïques le long de l'autoroute ou d'autres investissements de ce type-là, tels qu'ils ont été évoqués dans le message. D'autre part, il y a la volonté du Conseil d'Etat de ne pas créer en plus un fonds spécifique pour le climat, qui viendrait compliquer les choses aux yeux du Conseil d'Etat. Vous avez tous les arguments dans le rapport complémentaire.

Le point le plus délicat est peut-être le point 2 de la motion de renvoi, qui a été thématiqué aussi à l'origine ici dans les premiers propos du député Kolly. On peut voir les choses de différentes manières. C'était sans doute l'esprit qui disait qu'on ne pouvait pas adopter une loi cantonale tant qu'on a pas une loi fédérale, cela découle d'une vision où la loi cantonale serait une loi d'exécution de la loi fédérale. Nous avons toute une série de domaines dans le droit suisse où les lois cantonales sont des lois d'exécution du droit fédéral. On s'en tient ici au droit fédéral, on applique, on utilise la marge de manoeuvre que chaque canton a et on en fait du droit cantonal, qui peut d'ailleurs varier d'un canton à l'autre, ce qui est le cas de beaucoup de domaines. C'est bien la richesse de notre fédéralisme de pouvoir faire les choses comme cela. Ici, on n'est pas dans le même cas. On n'est pas dans une loi d'application du droit fédéral. On est dans une approche de complémentarité. C'est extrêmement important pour la compréhension du point 2. Pourquoi complémentarité? Pour pouvoir réduire les émissions de CO₂ d'une part et agir sur les effets de ces augmentations de CO₂, on prend la deuxième partie qui est plus simple sur les effets des changements climatiques. Chaque canton le fait à sa manière, parce que les résultats diffèrent d'un canton à l'autre. Nous sommes un canton dont les caractéristiques sont notamment d'avoir de grandes régions préalpines. La ville de Genève n'a pas de problèmes de glissements de terrain dans ses montagnes. Nous en avons et nous avons donc des actions dans notre plan climat qui agissent sur les effets sur le tourisme dans les montagnes, de l'agriculture de montagne, d'éboulements plus nombreux, sur les régimes d'eau. Chaque canton, à sa manière et en fonction de ses caractéristiques cantonales, prendra des mesures. C'est pour le volet adaptation.

Pour le volet réduction des émissions de CO₂, il faut voir une chose. L'idée qui était contenue dans le point 2 était de dire qu'il nous faut un catalogue de mesures précises à prendre pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030 ou 2050. On a évoqué la suppression des vaches, des voitures et d'autres choses le 7 février. J'imagine que c'était un peu par goût de la plaisanterie. Il vaut parfois quand même le coup d'être un petit peu sérieux lorsqu'on fait ce genre de choses. Il faut être conscient qu'on ne peut pas, qu'il n'est physiquement pas possible de dire aujourd'hui qu'on va prendre des mesures X et Y en 2026, 2027, 2028, 2029, avec une espèce de catalogue Betty Bossi pour chaque mesure. L'effet sur les émissions CO₂ jusqu'en 2050, pourquoi ce ne serait pas possible? Il y a une raison physique. On ne sait pas aujourd'hui quels seront les effets de mesures prises au niveau international sur les émissions de CO₂ au-dessus de notre canton. On ne sait pas quels seront les effets des émissions prises au niveau fédéral sur les émissions de CO₂ au-dessus de notre canton. Si la Confédération et le niveau international font que tous les objectifs au niveau de mobilité seront atteints, cela signifie que l'on devra travailler plus sur le domaine de l'agriculture peut-être. Si à contrario c'est l'agriculture qui fait bien ses devoirs par des mesures de droit fédéral, on aura peut-être plus de travail à faire sur la mobilité ou sur les chauffages. On ne le sait pas à l'avance. Il faut être relativement agile dans cette approche, parce que les émissions CO₂ au-dessus du canton ne sont pas uniquement déterminées par la politique cantonale. Nous sommes un acteur parmi d'autres qui déterminent quelles sont les émissions de CO₂ en 2030, 2035, 2040 au-dessus du canton de Fribourg. Cette complémentarité fait que tant la Confédération que les autres cantons qui sont en train de légiférer ont choisi une voix différente pour travailler. Ils se fixent des objectifs 2030, 2050 et 2040 pour certains cantons comme Neuchâtel et le Valais, et mesurent ensuite régulièrement. Si on fait une courbe vers les objectifs, alors on vérifie si on est au-dessous. Si oui, cela signifie juste que le Conseil d'Etat, respectivement le Grand Conseil, doivent proposer des mesures complémentaires pour se retrouver au niveau de la courbe. Si on est au-dessus, dans une hypothèse théorique peu probable, on peut réduire un peu les mesures. Ce n'est évidemment pas extrêmement probable si on analyse les choses aujourd'hui. Si on est dedans, on continue. Dire aujourd'hui quelles seront les mesures que le Conseil d'Etat devra proposer en 2030 au Grand Conseil si on se trouve au-dessus de la courbe, ce n'est juste pas possible. C'est la méthode qui est importante. On fixe une courbe, on la mesure régulièrement et on propose des éléments complémentaires pour l'atteindre si elle n'est pas atteinte. Dans ce sens-là, la réponse à la question 2 n'est pas la réponse souhaitée par les auteurs de la motion de renvoi, parce qu'il n'est pas possible de donner une réponse de ce type-là. C'est une question de méthode. La seule méthode possible – c'est pour cela que la Confédération l'a choisie, c'est pour cela qu'elle est choisie aussi au niveau international – c'est cette mesure évolutive et agile d'une politique climatique

Sur les rapports de minorité, le Conseil d'Etat maintient évidemment les positions dont il a fait état dans son rapport.

J'en ai ainsi terminé, en vous engageant à suivre les positions du Conseil d'Etat, qui sont en gros les positions de la version ter adoptée par la commission, et en réitérant mes remerciements à la présidente et aux membres de la commission pour la qualité des discussions que nous avons pu avoir.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Je déclare mes liens d'intérêts. Je suis vice-présidente de l'association Paysage libre Suisse et membre du comité de Paysage libre Fribourg.

Je m'exprime au nom du groupe PLR/PVL.

Tout d'abord, j'aimerais revenir sur la déclaration de mon cher collègue Kolly selon laquelle il n'y avait pas eu de débat d'entrée en matière dans la commission et qui serait la raison pour laquelle il ne pourrait pas s'exprimer aujourd'hui. Je rappelle que, grâce à son intervention assez musclée au sein du Bureau, le Bureau a décidé qu'il y aurait une discussion d'entrée en matière. Je ne comprends donc pas ce volte-face, surtout que je lui connais une certaine agilité d'esprit, qui lui permettait de préparer une intervention sur l'entrée en matière pendant les quinze jours qui lui restaient, même s'il ne l'avait pas faite en commission. Nous faisons donc ce débat d'entrée en matière et je m'exprime au nom du groupe PLR/PVL.

La Suisse a connu une hausse des températures de près de deux degrés depuis 150 ans. Selon le sixième rapport du groupe d'experts intergouvernemental GIEC, les activités humaines en sont la principale cause. Cette loi marque la volonté du canton de mettre en place des mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. Elle fait suite à une vingtaine d'instruments parlementaires ayant trait au climat qui ont été déposés dans cette enceinte, dont une motion qui demandait une base légale pour le climat et l'environnement et qui, comme l'a rappelé notre rapporteur, a été largement approuvée. C'est donc notre volonté. Nous nous retrouvons face à cette loi grâce à la volonté du Grand Conseil.

Cette loi permet d'ancrer le plan climat dans une loi, ce qui assure sa pérennité. Dans sa version initiale, ce projet de loi ne faisait pas de lien avec la biodiversité. Or, la coordination de la biodiversité avec les mesures de climat a été mise en avant par le PLR lors de la consultation de cette loi. Le groupe PLR/PVL constate avec plaisir que le projet ter, comme le projet bis de la commission, développe une politique climatique soucieuse de la biodiversité. Est-il nécessaire de rappeler que la nature vit sans l'homme, alors que le contraire n'est pas vrai? Rien que sous cet angle, cette loi cantonale est bien meilleure que la loi fédérale et je vous encourage à ne pas soutenir un éventuel référendum contre la loi cantonale.

A la suite du renvoi, le Conseil d'Etat a pris position sur les amendements apportés par la commission. Comme vous avez pu le constater, le projet ter de la commission a largement repris des positions du Conseil d'Etat. Le groupe PLR/PVL suivra aussi la version ter de la commission. Il s'opposera ainsi au fonds climat. Par contre, il redonnera la gouvernance du plan climat au Conseil d'Etat.

Je profite de cette entrée en matière pour remercier M. le Commissaire pour ses propositions et son ouverture d'esprit face aux multiples idées que ce sujet a suscitées chez les membres de la commission. Je remercie aussi M. Joerin, chef du Service de l'environnement, ainsi que M^{mes} Zufferey-Merminod et Flückiger, qui ont réussi avec succès à transformer toutes les propositions de cette commission en articles de loi tout en attirant notre attention sur les conséquences de nos propositions.

En conclusion, le PLR/PVL approuve l'entrée en matière et ne demandera pas de renvoi de cette loi.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Je parle ici au nom du groupe du Centre.

Le réchauffement climatique et le lien avec les gaz à effet de serre sont un fait scientifique. Il est temps d'agir. Or, on associe souvent les questions climatiques aux contraintes, aux sanctions, aux culpabilités, aux coûts, aux usines à gaz administratives, sans compter les actions contre-productives des activistes climatiques ou des *People* faisant des théories en voyageant des milliers de kilomètres en jet privé pour venir nous le dire. Nous, nous voudrions parler de responsabilité et d'opportunité.

Notre impact carbone, tenant compte des importations, nous situe trois fois au-dessus de la moyenne. A l'échelle mondiale, l'impact de chaque Fribourgeois est une goutte d'eau. L'effort doit être global, mais comment demander aux autres de changer si nous ne commençons pas par nous-mêmes? Notre responsabilité est donc d'agir, ici dans notre canton de Fribourg. C'est pour nous une priorité. Par rappel, la motion Senti/Mutter de 2019 demandant cette base légale pour le climat et l'environnement a été acceptée à l'unanimité moins deux abstentions. Passons donc des intentions aux actes.

L'alternative serait de laisser tomber cette loi et d'agir uniquement par des mesures proposées dans le plan climat. Si nous avons un objectif, nous devons l'intégrer dans une base légale, poser un cadre, ajouter des possibilités d'offrir des financements et mettre en place une boussole pour les domaines transversaux qui touchent plusieurs lois. Je suis réaliste. L'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 est ambitieux. Je ne sais absolument pas si nous l'atteindrons. Si on baisse les bras aujourd'hui, il est certain que nous ne l'atteindrons pas. Nous aurions tous voulu une loi telle une recette de cuisine qui dise ingrédient après ingrédient, étape après étape, ce que nous devons faire durant les vingt-sept prochaines années. Personne dans cette salle ne connaît les évolutions technologiques. Personne ne sait l'évolution des bases légales fédérales qui vont

impacter les mesures cantonales dans cinq, dix, quinze, vingt ans. Est-ce une raison d'attendre? Des mesures concrètes sont dans le plan climat et seront adaptées au fur et à mesure.

Pour être acceptées, les mesures climatiques et environnementales doivent avoir un réel effet compréhensible et être équitables. Le plan climat subordonné à cette loi y pourvoira. Notre groupe sera très attentif à ces mises à jour et veillera à ce que le Grand Conseil reprenne les choses en main s'il n'est pas écouté. Il en sera de même pour les changements législatifs des lois attenantes.

Il fait également sens de joindre la biodiversité avec le climat, mais là aussi nous serons très vigilants dans les mesures de la stratégie de la biodiversité. Car oui, il y aura des changements nécessaires. La commission a ajouté des garde-fous avec la délocalisation pour éviter des mesures idiotes, qui pourraient par exemple tuer certains secteurs de l'économie en les forçant à s'expatrier par interdiction ou faute de compétitivité. L'Etat devra les accompagner dans la transition ou chercher d'autres cibles. L'assainissement des bâtiments, la mobilité, la production d'énergie renouvelable et locale, l'efficacité énergétique demanderont des investissements mais sont surtout des opportunités à long terme. Même pour l'agriculture, le soutien au biogaz, aux mesures pour capter le CO₂ dans le bois ou les sols sont des opportunités et de nouvelles sources de financement.

Le texte veille à ne pas créer de mesures toxiques, injustes et inutiles. Notre groupe suivra la minorité pour corriger les contraintes faites aux communes pour un plan dont elle ne voudrait pas. Certains voudraient aller plus vite en oubliant que la précipitation sera source d'injustice pour une certaine catégorie de citoyens, ou mortifère pour notre tissu économique. D'autres cherchent tous les prétextes pour ne rien faire et satisfaire leur vision intéressée à très court terme. Sans angélisme, nous sommes simplement responsables et entrerons en matière en sur cette loi.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Mes liens d'intérêts: je suis collaborateur au parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut et membre du conseil général et de la commission énergie de la commune de Val-de-Charmey. J'ai participé à la commission de la loi sur le climat et fais partie du groupe de minorité PS/VERT·E·S et allié·e·s. Je m'exprime ici au nom du groupe groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Malgré la déception du renvoi de la loi climat en février dernier, nous nous réjouissons de pouvoir la traiter aujourd'hui. Nous remercions le Conseil d'Etat, en particulier M. Steiert, et le Service de l'environnement d'avoir traité ce projet de loi avec diligence.

En effet, l'actualité nous montre chaque jour l'importance de cette problématique climatique. Notre pays et notre canton ne sont pas épargnés. Pas besoin de donner des exemples ici. Plus on attend avant d'agir, plus il sera difficile d'infléchir les tendances et de contenir les effets négatifs du réchauffement. Chaque niveau de gestion du territoire est concerné et chaque action en faveur du climat, que ce soit de l'atténuation ou de l'adaptation, aura son effet à l'avenir. Comme déjà souligné en février, l'inaction coûtera bien plus cher à la société que la mise en oeuvre de cette loi.

Le projet de loi qui nous est proposé aujourd'hui par la commission est le résultat de discussions parfois serrées. Certains amendements proposés dans la version bis ont été écartés et notre groupe le regrette et reviendra avec des propositions concrètes lors de la première lecture, notamment dans le cadre du rapport de minorité. Je tiens néanmoins ici à souligner dans cette entrée en matière cinq éléments qui nous semblent particulièrement importants et positifs dans cette loi:

1. Le fait d'adopter cette loi, qui permettra au canton de Fribourg d'assumer sa responsabilité à son échelle en se dotant d'une base légale pour mener sa politique climatique et son plan climat.
2. La coordination avec la stratégie biodiversité. En effet, la crise climatique et la crise qui touche la biodiversité sont deux enjeux majeurs au niveau de notre environnement. Elles sont étroitement interdépendantes. Il est essentiel de ne pas les mettre en concurrence et de bien chercher des solutions gagnant-gagnant. L'équivalence des intérêts entre le climat et la biodiversité mentionnée dans cette loi est donc très importante. L'humain n'est pas non plus oublié. Nous reviendrons aussi avec une proposition pour renforcer l'équité sociale et intergénérationnelle dans cette loi.
3. Le principe de sobriété introduit dans la commission est essentiel, car la décarbonation de nos activités passera certes par le développement d'énergies renouvelables, de technologies zéro carbone, de renforcement des puits de carbone. Mais sans un travail sur la demande en énergie, il sera très difficile d'atteindre l'objectif de zéro émission. C'est pourquoi tous les efforts qui visent à diminuer la consommation de ressources naturelles, sans pour autant diminuer notre bien-être, sont à encourager activement et prioritairement. Ce sont des mesures qui sont souvent peu coûteuses avec beaucoup d'effets.
4. La participation pour atteindre cet objectif ambitieux. C'est clair qu'il faut, comme cela a été dit aussi, une implication de toute la société. Le rôle de soutien de l'Etat dans la formation et l'information est essentiel. Nous pensons par exemple que l'organisation régulière d'un forum sur le climat réunissant différents acteurs (privés, publics, chercheurs) renforcera cette implication et stimulera la mise en oeuvre de mesures concrètes. De même, il est très important d'impliquer les communes dans l'élaboration de plans climat, communaux ou intercommunaux, en laissant beaucoup de flexibilité dans la manière de le faire, participative ou non, et en les soutenant financièrement.

5. Les politiques sectorielles. Le plan climat est un instrument important au niveau de la coordination. La politique climatique demande aussi que les différents secteurs particulièrement émetteurs de gaz à effet de serre aient des objectifs clairs de réduction et des moyens de suivre ces objectifs avec des indicateurs faciles à suivre. La finance et les flux financiers sont pris en compte dans la loi et cela nous réjouit beaucoup.

La mise en oeuvre de cette loi climat nécessitera des moyens financiers conséquents. Nous souhaitons qu'ils soient assurés sur plusieurs années au moyen d'un fonds. Ces moyens profiteront aussi directement et indirectement à l'économie de notre canton, contrairement à ceux nécessaires pour satisfaire notre consommation d'énergie fossile.

Avec ces remarques, le groupe VERT·E·S et allié·e·s entre en matière sur cette loi.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Mes liens d'intérêts: je suis secrétaire de l'Alliance pour l'eau.

Avant toute chose, je souhaiterais adresser mes chaleureux remerciements à l'équipe du Service de l'environnement qui a accompagné les discussions en commission. Merci infiniment pour votre grand travail, qui s'est prolongé jusqu'aux petites heures du matin parfois comme j'ai pu le comprendre.

Le groupe socialiste acceptera d'entrer en matière sur la nouvelle loi fribourgeoise sur le climat. Cette loi fait suite à la motion Senti/Mutter et c'est un premier pas dans la bonne direction. Ce pas est toutefois clairement insuffisant. Nous traitons aujourd'hui une loi-cadre, je pense que c'est important de bien noter ceci, une loi-cadre qui définit des objectifs et qui devrait permettre au Conseil d'Etat d'engager les ressources suffisantes et de développer des mesures pertinentes par le biais du plan climat.

Sans le renvoi de la session de février, nous aurions été le premier canton à adopter une loi climat. Evidemment, nous regrettons ce retard. Être un bon élève est toujours réjouissant. Cependant, le bon côté de ce retard est que cela nous permet de nous comparer avec les cantons qui ont mis le turbo dans l'intervalle. On a entendu parler de l'exemple valaisan. Concrètement, qu'est-ce qui a été décidé par le Grand Conseil du Valais? En première lecture, ils ont décidé de prévoir un fonds climat, une réserve en droit valaisan, qui a été doté d'un montant de 150 millions de francs. Au Grand Conseil valaisan, les amendements les plus bas qui venaient de la droite demandaient encore 50 millions de francs. Chez nous, le Conseil d'Etat se montre satisfait avec un montant de 22,8 millions de francs provenant d'un fonds alloué à d'autres projets et donc avec très peu d'assurance que la totalité de ce montant soit utilisée pour le plan climat de manière effective. Nos collègues valaisans ont également fixé un objectif à 2040 pour le zéro carbone. Notre Conseil d'Etat se montre lui satisfait avec un objectif à 2050 et n'entend même pas prendre de mesures pour lui-même, n'entend même pas montrer un devoir d'exemplarité en se fixant pour sa propre administration un objectif à 2040.

Les ambitions du Grand Conseil valaisan n'ont pas été rédigées par un groupe d'activistes climatiques. Elles ont été prises par un parlement où la droite a une majorité encore plus forte que dans cet hémicycle. Elles ont surtout été prises par des députés inquiets d'offrir une protection efficace à un canton particulièrement touché par le réchauffement climatique selon les mots du représentant du gouvernement valaisan, le centriste du Haut-Valais Roberto Schmidt.

Avons-nous moins de risque dans le canton de Fribourg? Nous pouvons nous attendre à ce que le réchauffement climatique signe l'arrêt de mort de nos stations des Préalpes, pour le ski en tout cas, à ce que le réchauffement climatique cause des crues dans la Sarine qui mettront en danger les habitants de la Vieille-Ville, cause des glissements de terrain encore plus massifs que celui que nous avons connu il y a quelques années à Falli-Höllli. Combien coûterait un glissement de terrain massif sur la ligne Berne-Fribourg? Combien coûtent déjà les mesures prises aujourd'hui pour approvisionner les alpages en eau, pour compenser les pertes des familles paysannes dues à la sécheresse?

Vous le voyez, nous avons toutes et tous, que ce soit pour nos enfants ou petits-enfants, que ce soit comme responsables politiques de notre canton, intérêt à prendre des mesures ambitieuses pour limiter le réchauffement climatique. J'aimerais insister sur ce terme de responsabilité. Comme autorité politique du canton de Fribourg, nous avons la responsabilité de prendre des mesures efficaces pour limiter le réchauffement climatique et pour en atténuer les effets.

Je vous invite donc, chères et chers collègues, à enfin entrer en matière sur ce projet de loi, qui fixe un cadre bienvenu, et à le doter des moyens et des instruments nécessaires pour prendre des mesures efficaces.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Comme lien d'intérêt, j'ai été membre de la commission de la loi climat et avec plusieurs collègues, nous exploitons depuis 2012 une centrale de production de biogaz agricole considérée comme un projet de protection du climat. La Suisse a signé, à l'instar de la plupart des pays du monde, l'accord de Paris. Ce dernier demande d'atteindre la neutralité carbone en 2050 afin d'essayer de stabiliser la hausse des températures sur notre planète. L'immense majorité, si ce n'est la totalité de l'influence de l'humanité sur le climat de la terre est due à la combustion des énergies fossiles que sont le gaz, le pétrole et le charbon. Il n'y a à ce jour pas d'alternative comparable. Pour la part non évitable des émissions de gaz à effet de serre, il est prévu de s'appuyer sur des émissions négatives naturelles et artificielles, ces dernières étant encore controversées au niveau industriel. Comme je l'ai déjà dit dans cette salle, si dans certains graphiques

L'agriculture suisse est encore considérée comme responsable d'environ $\frac{1}{4}$ des émissions de gaz à effet de serre, notamment en lien avec l'élevage, ceci est fortement contesté. Le GIEC lui-même a admis en 2018 qu'à niveau constant, l'élevage n'a pas d'influence sur le climat. Il ne sera donc pas acceptable de diminuer le nombre de vaches pour, par exemple, continuer à prendre l'avion. Jusqu'à maintenant, il faut bien l'admettre, et c'est peut-être bien là le problème, le changement climatique a assez peu d'effet sur notre vie quotidienne de Fribourgeoises et Fribourgeois. Et maintenant, ce qui va être compliqué, afin d'atteindre l'objectif fixé il va falloir remplacer ou renoncer à $\frac{3}{5}$ de l'énergie que nous consommons en Suisse et à Fribourg, car ces $\frac{3}{5}$ sont de l'énergie fossile et donc carbonée. Et c'est sans compter les importations de biens, qui représentent une part plus importante encore de notre empreinte carbone. Si dans certains domaines il y a un grand potentiel d'économie, notamment dans les bâtiments, dans d'autres domaines ce sera plus compliqué.

Mesdames, Messieurs, atteindre un zéro net d'émission carbone en 2050 est un défi colossal. Juste un chiffre, si nous voulons continuer à faire le même nombre de kilomètres qu'aujourd'hui en voiture électrique avec de l'électricité renouvelable produite en Suisse, il nous faudrait par exemple 1'400 éoliennes, soit environ pour Fribourg une éolienne toutes les deux communes. Et la voiture électrique dans tout son cycle de vie n'est de loin pas compatible actuellement avec l'objectif zéro net carbone. Pour ceux qui pensent que l'on va pouvoir maintenir un secteur aérien dans un volume comparable à celui que nous connaissons aujourd'hui, l'atterrissage risque d'être brutal. De même pour ceux qui pensent que parce qu'ils se déplacent principalement en train et en bus, que leur outil de travail est juste un ordinateur ils sont protégés des conséquences de cette diminution de l'offre en énergie, le réveil risque également d'être brutal.

Vous l'aurez compris, l'impact sur notre vie quotidienne de ce manque d'énergie sera bien plus grand que le changement climatique que nous avons connu jusqu'ici. Tout notre système social lui-même n'est possible que grâce à une énergie dense, abondante et bon marché. Les personnes qui se collent sur la route en sont-elles conscientes?

Je vais néanmoins soutenir cette loi. En effet, il est absolument nécessaire de se mobiliser, de lutter contre le changement climatique et ses conséquences. Comme je l'ai dit, le défi est énorme et l'objectif extrêmement ambitieux. Je crains juste que cette loi n'engendre beaucoup de plans et de rapports, beaucoup de contraintes administratives mais peu d'effets directs sur notre production de gaz à effet de serre, mais je fais pour cela confiance à notre administration. Mais l'objectif aura le mérite d'amorcer notre désaccoutumance à nos addictions aux énergies fossiles, qui tôt ou tard vont se raréfier.

Michellod Savio (PLR/PVL/FDP/GLP, VE). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec cet objet et je m'exprime à titre personnel. Quand je vois le nombre de versions proposées de certains articles de la loi climat, une version de gauche, une version de droite, une version de je ne sais où, versions qui portent d'ailleurs sur des détails comme la nécessité d'un plan climat pour les communes, comme la fréquence des bilans carbone ou l'instance compétente pour adopter le plan climat, je me demande si nous sommes vraiment bien conscients de l'ampleur des défis à relever. Car, que l'on soit de gauche ou de droite, le climat se réchauffe et quand il n'y a plus de pétrole, il n'y a plus de pétrole. Car oui, indépendamment du climat, le pétrole va manquer plus tôt qu'on ne le pense. Nous avons donc tout intérêt à être pragmatiques, à proposer de vraies solutions et à ne pas laisser croire à la population qu'il suffira d'une loi, de plans climat, de panneaux solaires et de bilans carbone pour régler le problème. Quelques chiffres: depuis 1850, les activités humaines ont relâché plus de 2 400 milliards de tonnes de CO₂ dans l'atmosphère. 2'400 milliards de tonnes, c'est 1,2 degrés de réchauffement à l'échelle mondiale, ce qui suffit à faire fondre 60% du volume des glaciers alpins, ce qui suffit pour avoir 40 degrés en Espagne au mois d'avril, ce qui suffit pour engendrer des inondations meurtrières ayant anéanti les récoltes en Italie et la liste des conséquences désagréables est longue. La physique du climat montre qu'à partir de 3'000 milliards de tonnes de CO₂ le réchauffement dépassera les 1,5 degrés. 3'000 moins 2'400 déjà émises, cela signifie qu'il reste 600 milliards de tonnes à émettre d'ici 2100, si nous voulons tenir les objectifs des accords de Paris et éviter des événements encore plus désagréables.

Tout cela n'est pas très parlant, j'en conviens, mais voilà ce que cela signifie, un enfant qui naît aujourd'hui a le droit d'émettre 10 fois moins de CO₂ que ses grands-parents. En dynamique des émissions, cela signifie que nous devons diminuer nos émissions de 7% par an. En 2020, année du Covid, les émissions mondiales ont diminué de 5%. Le défi à relever est immense, cela a été dit et chaque année d'inaction augmente la hauteur de la haie que nous devons franchir ensemble pour éviter une catastrophe. Et la physique se moque bien des sensibilités politiques, car 2050, c'est dans 25 ans, autant dire demain. On peut bien débattre de climat et c'est le rôle de ce parlement. Il faudra surtout agir, se préparer et dire à la population quels efforts nous devons consentir pour atteindre l'objectif fixé par les accords internationaux. Je me permets un exemple qui a été essayé scientifiquement, y compris par quelques spécialistes du domaine, même si je partage l'avis de M. le Conseiller d'Etat sur le fait qu'on ne peut pas aujourd'hui prononcer des mesures précises et qu'il faudra faire preuve d'agilité. La mobilité, nous le savons, c'est un des secteurs principaux pour les émissions de CO₂ et électrifier les véhicules ne suffira pas, il s'agira de proposer des offres de mobilité préservant les ressources. Cela passe par le développement des transports en commun et de la mobilité douce, par la diminution du poids des voitures et à ce sujet, plus d'une tonne de matériaux utilisée en moyenne une heure par jour pour transporter 1,6 personne à 80 km/h, restera sans doute une parenthèse de l'histoire et un exemple en termes de gaspillage de ressources. C'est d'ailleurs pour ça que les voitures restantes, il faudra les partager. Cela passera

aussi par l'encouragement du télétravail partout où c'est possible et par une meilleure organisation du territoire. L'objectif de toutes ces mesures: avoir moins de voitures, des voitures plus petites, qui parcourent moins de kilomètres. Tout cela est absolument nécessaire pour atteindre le zéro net en 2050 et nous ne pourrions de toute façon pas l'éviter lorsque le pétrole manquera et croyez-moi, ce n'est pas là une vue de l'esprit.

Soit nous nous dirigeons volontairement vers cet objectif tout à fait concret, soit cela nous sera imposé, non par une dictature écologiste mais parce que les ressources nécessaires aux excès de notre temps finiront par manquer. La mobilité, ce sont aussi des infrastructures. Quand on se penche sur les investissements prévus par le canton, que voit-on? Nous voulons construire des routes de contournement, des routes qui seront pourtant inutiles, puisque d'ici quelques décennies il y aura nettement moins de trafic pour les raisons que je viens d'évoquer et que les voitures restantes engendreront moins de nuisances, soit de bruit ou de pollution. Accepter la loi climat, c'est bien, c'est ce que je ferai d'ailleurs, mais il ne faudra pas l'oublier lorsque nous voterons les futurs investissements. Je vous invite donc à entrer en matière.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je m'exprime maintenant au nom du groupe de l'Union démocratique du centre. Nous avons pris note de votre refus d'attendre le verdict populaire fribourgeois, le 18 juin prochain, suite au rejet de notre motion d'ordre. Face à cette incohérence, laissez-nous être cohérents. L'Union démocratique du centre a lancé le référendum contre la loi fédérale, car elle estime cette loi inutile, contre-productive et surtout potentiellement susceptible de mettre en péril l'approvisionnement énergétique de la Suisse. Au vu de la proximité entre le texte fédéral et cette loi cantonale, nous ne pouvons que faire les mêmes reproches à la loi qui nous est soumise aujourd'hui. L'on s'impose, ça a été dit, des objectifs de réductions de CO₂, heureusement non contraignants, sans savoir aucunement comment y parvenir ou plutôt sans avoir le courage de dire comment y parvenir et c'est là que le bât blesse, M. le député Cotting l'a bien résumé, je ne serais pas capable de le dire mieux que lui.

Je remercie le Conseil d'Etat d'avoir eu le courage de le reconnaître ce matin et dans son rapport complémentaire, que lui a demandé le Parlement par l'acceptation du renvoi le 7 février 2023. Dans ce rapport complémentaire le Conseil d'Etat affirme qu'il est impossible d'établir aujourd'hui un catalogue de mesures cantonales à même d'atteindre ces objectifs dans les délais donnés. Plutôt que de tenter de s'imposer des objectifs de réduction de CO₂ irréalistes, notre rôle comme autorités politiques, est de soutenir aujourd'hui les mesures permettant d'y parvenir, à savoir et en premier lieu la production d'énergie renouvelable, cela est vrai. Nous en sommes malheureusement très loin, vous le savez tous.

Par l'adoption de cette loi climat, l'autorité politique fait les mêmes erreurs qu'avec l'abandon précipité du nucléaire sans solution de rechange. L'abandon du nucléaire suite à Fukushima est paradoxalement la pire décision prise ces dernières années pour parvenir aux objectifs, indispensables sans doute, de décarbonation. Je rappelle que pour faire face à la pénurie d'énergie, les solutions proposées aujourd'hui pour passer les prochains hivers font passer la production d'électricité par des centrales thermiques à gaz ou à énergie fossile, très fortes émettrices en CO₂. C'est ça, la réalité aujourd'hui. Et face à cette pénurie d'électricité, nous sommes, il faut avoir le courage de le dire, plus proches d'augmenter nos émissions de CO₂ que de les diminuer. Et ce n'est pas pour rien qu'un nombre important de pays sur cette terre misent sur l'énergie nucléaire pour atteindre les objectifs de réduction d'émissions de CO₂. Chez nous, il faut aussi avoir le courage de le reconnaître, une centrale nucléaire ne va pas se construire en six mois. Par conséquent, nous devons effectivement miser sur des ouvrages d'énergies renouvelables. Dans l'intervalle et c'est aussi cela la réalité, nous continuerons d'émettre du CO₂, ce qui nous empêchera d'atteindre ces objectifs que l'on tente de manière hypocrite de se fixer dans cette loi.

Pour ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre refuse d'entrer en matière sur ce projet de loi qui nous est soumis et vous invite à le refuser. Je demande donc un vote sur l'entrée en matière.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). J'aimerais juste poser deux questions au député Kolly. Il a eu l'honnêteté de reconnaître qu'une centrale nucléaire ne se construit pas rapidement, j'aimerais simplement savoir si son jardin est disponible pour entreposer les déchets nucléaires et j'aimerais également savoir où il compte, de manière durable, c'est-à-dire dans la continuité, être sûr d'avoir l'uranium nécessaire pour le faire, d'autant plus que la concurrence des besoins en uranium militaire, malheureusement, ne va pas diminuer. Dernière chose, il y a des pays qui sont immensément grands et qui installent leurs centrales nucléaires dans le désert, allez savoir pourquoi. Est-ce que vous pouvez m'indiquer où se trouve le plus grand désert de Suisse? Je vous remercie.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Je vais vous répondre, j'invite M. Marmier et ses amis Verts à ne plus consommer aucune électricité.

Senti Julia (*PS/SP, LA*). Ich möchte mich noch kurz äussern als Mitinitiantin dieses Klimagesetzes, einfach um zu sagen, ich war aus Zeitgründen nicht in dieser Kommission und nicht etwa weil mir das Wort verboten wurde in der Kommission.

Ich möchte grundsätzlich sagen, dass es mich freut, dass eine so grosse Unterstützung da ist für ein Klimagesetz. Es überrascht mich wirklich grundsätzlich, dass eine SVP-Fraktion sich nicht für ein solches Gesetz motivieren kann, wo doch

auch Herr Kolly ein Mann der Gesetze ist und täglich mit ihnen jongliert. Bisher habe ich nicht gesehen, dass irgendein besserer Vorschlag gekommen wäre, um sich der Situation, der heutigen Gegebenheiten anzunehmen. Die SVP zeigt sich grundsätzlich als Partei, die insbesondere die Bauern vertritt, und wir alle wissen, dass Klimakatastrophen, insbesondere zuviel Regen oder andere Auswirkungen in erster Linie von Bauernbetrieben gespürt werden und es überrascht mich, dass ohne bessere Vorschläge nicht wenigstens ein Eintreten auf ein solches Klimagesetz gebracht werden kann.

Ich möchte mich bei allen bedanken, die das Eintreten unterstützen.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Je remercie l'ensemble des député-e-s qui recommandent l'entrée en matière et je ferai quelques petites remarques en annexe, l'essentiel ayant déjà été dit auparavant. Premièrement je salue le rapport historique avec un petit clin d'oeil du député Michellod, qui a le bon goût de citer l'empereur allemand Guillaume II, la citation de l'empereur allemand pour les germanophones est: "Ich glaube an das Pferd, das Automobil ist eine vorübergehende Erscheinung." Ça date d'il y a un peu plus d'une centaine d'années, je ne sais pas si le retour sera au cheval ou à l'électromobilité, mais si nous avons de temps en temps un petit peu d'humour, ça ne fait pas de mal. Mais je vois que vous avez des visionnaires en citation.

Au député Kolly pour le groupe UDC, qui parle d'hypocrisie dans la situation des objectifs tels que les fixent le Conseil fédéral, le Parlement fédéral et le Conseil d'Etat ici et la majorité du Grand Conseil, qui entrent en matière sur ces objectifs: à mon avis, d'une part, il n'y a pas d'hypocrisie et je trouve ces accusations un peu gratuites, parce que vous parlez vous-même de ne pas travailler sur les personnes ou sur les valeurs, on peut avoir différentes opinions. Traiter quelqu'un d'hypocrite qui ne défend pas les mêmes opinions, je trouve ça un peu délicat. Ce n'est pas parce qu'on ne connaît pas le chemin précis qu'on va prendre qu'on ne peut pas poursuivre un objectif. Si on suivait votre logique en disant "on ne connaît pas le chemin précis, donc l'objectif est hypocrite", tous nos sommets alpins n'auraient jamais été gravés, parce que je vous promets que la plupart des gens qui ont gravi pour la première fois un sommet savaient qu'ils voulaient arriver au sommet mais ils ont découvert progressivement quel était le meilleur chemin pour y parvenir et ça vaut pratiquement pour tous les sommets qui ont été gravés, en Suisse ou ailleurs. Ce n'était définitivement pas des hypocrites qui ont gravi nos premiers sommets alpins. C'est un peu dans le même état d'esprit qu'on doit travailler aujourd'hui, on sait qu'on veut arriver quelque part, par contre personne ne sait tout à fait précisément comment on va y arriver. Aujourd'hui, on a une volonté commune, c'est d'essayer d'y arriver, on sait que c'est ambitieux, on sait que c'est difficile, plusieurs d'entre vous l'ont dit, et on a des contextes externes qui feront qu'on prendra sans doute... et nos successeurs, vos successeurs, prendront en 2035, en 2040, en 2045 des mesures auxquelles on ne pense peut-être tout simplement pas aujourd'hui, parce qu'il y aura des technologies qui n'existent pas encore, il y aura peut-être des choses à faire différemment.

Le député Savio Michellod l'a aussi dit, on doit travailler par exemple sur la mobilité, mais on doit travailler en amont aujourd'hui, parce qu'il faut prendre juste cet exemple, le canton de Fribourg est le canton qui est dans le trio de tête au niveau national pour les distances accomplies tous les jours par nos habitantes et nos habitants pour aller travailler. On peut dire qu'il y a trop de kilomètres qui polluent, qui font beaucoup de CO₂, donc on met des voitures électriques, on peut peut-être aussi dire qu'en créant un peu plus d'emplois dans le canton, les distances seront plus courtes, c'est des choses toutes bêtes qui sont structurelles mais qui ont des effets à long terme beaucoup plus importants. Le nombre d'emplois, la création d'une entreprise comme Rolex à Bulle aura des effets sur le CO₂ beaucoup plus positifs que beaucoup de mesures à court terme qu'on est en train de prendre. Pourquoi? Parce qu'on aura des gens qui habitent pas loin, qui feront des parcours beaucoup plus courts pour y arriver plutôt que d'aller tous les jours travailler sur l'arc lémanique ou à Genève. C'est des mesures d'aménagement, de concentration des activités de la population. Nous avons eu hier, avec les gens de Mobul, des réflexions sur le lien entre aménagement, habitation et activité, c'est sur ce genre de mesures structurelles qu'on a parfois des effets plus importants que sur d'autres. On ne va pas refaire toute la politique climatique, le plan climat et la loi sur le climat que nous définissons ici sont des conditions cadres, ils nous donnent des devoirs et ces devoirs, nous devons aussi y répondre par toute une série de politiques sectorielles. Je rappelle simplement la réponse que le Conseil d'Etat a donnée à la motion populaire sur les 500 millions pour des mesures favorables, évoquées à titre d'exemple, des mesures aussi variées que les investissements dans les transports publics, les investissements dans les assainissements énergétiques et toute une série d'investissements pour un montant d'environ un demi milliard de francs qui viennent en parallèle au plan climat. Il y a donc bien des choses qui se font.

Enfin, la référence à l'énergie nucléaire: ce n'est pas au canton de Fribourg de décider ça. Je rappelle tout de même que la durée moyenne pour recréer une centrale nucléaire en Suisse dépasse les dates des objectifs que nous nous sommes fixés en 2050, il n'est donc pas très heureux de miser sur cette technologie indépendamment de toutes les autres considérations, comme le constat que pour une sensibilité politique qui souhaite régulièrement se rendre moins dépendante de l'étranger dans nos politiques publiques, miser sur une technologie dont les 100% de carburant viennent de l'étranger peut paraître un tout petit peu surprenant.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Par rapport au rapport de minorité, j'ai une correction à faire, Monsieur le Conseiller d'Etat, j'ai beaucoup trop de respect pour vous pour vous traiter d'hypocrite. Je ne l'ai pas dit, j'ai dit que les objectifs étaient hypocrites

et ça, je le maintiens. Les objectifs sont hypocrites, car on n'arrivera pas à y parvenir, par contre les personnes ne sont pas hypocrites, je voulais corriger cela.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Je tiens à remercier encore tous les représentants qui se sont prononcés en faveur de ce projet.

Ce qui est étonnant, c'est que, dans la commission, on avait approuvé l'entrée en matière pour ce projet de loi à l'unanimité. Lors du nouvel examen, on s'est ensuite contenté d'un tour de table pour commenter le rapport complémentaire du Conseil d'Etat. Entre-deux, il y avait eu un changement dans la composition de la commission.

Madame de Weck, vous citez encore la biodiversité et le climat, qui ne doivent pas être opposés l'un à l'autre. Christian Clément, vous parlez de garde-fous aussi pour ne pas exporter les émissions, ça a aussi été traité dans cette proposition ter; on a ajouté enunamendement dans ce sens-là et vous citez la responsabilité d'agir.

Bruno Clément, vous parlez de la sobriété, qui a été discutée dans la commission et que finalement on a intégrée dans notre proposition sous la forme d'un texte approuvé par le Conseil d'Etat. Vous évoquez également la participation, l'information, qu'on a aussi traitées avec des personnes des différents groupes d'intérêt ainsi que les députés qui siègent dans une commission, vous parlez aussi de la politique sectorielle, qui est très importante, c'est que les grands budgets seront probablement donnés dans ces politiques sectorielles et votées par des décrets et non pas avec un fonds climat ou dans le cadre du plan climat.

Simon Zurich, vous citez le courage de nos collègues du canton du Valais et on y reviendra dans le débat d'aujourd'hui.

Charly Cotting, vous parlez de ce qui est nécessaire et en termes concrets aussi par rapport à la consommation d'énergie et de ce qui serait nécessaire dans le canton. Donc, on a des solutions y relatives à chercher justement parce qu'on ne les a pas.

Je remercie aussi Savio Michellod, qui parle concrètement des mesures qu'on devrait mettre en place, par exemple dans le secteur de la mobilité, vous avez parlé des données concrètes – et on reconnaît juste que ce dont on parle est gigantesque – et du défi devant nous.

Voilà, la commission était à l'unanimité pour l'entrée en matière pour le projet bis et entre-deux, on n'a pas refait les débats d'entrée en matière. Avec ces commentaires, je vous propose évidemment d'entrer en matière pour cette loi.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 76 voix contre 16 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 76.*

Ont voté non:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 16.*

Se sont abstenus:

Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte). *Total: 2.*

Première lecture**I. Acte principal : loi sur le climat (LClim)***Art. 1*

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). A l'article 1, on définit les objectifs et comme vous le voyez, on en a rajouté un dans cet article-là, l'aspect qui est aussi la promotion de la biodiversité à la lettre d et aussi promouvoir la biodiversité et préserver les écosystèmes à la lettre e ainsi qu'un nouvel amendement qu'on a rajouté pour la promotion de l'énergie indigène renouvelable.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Der Staatsrat schliesst sich der Fassung der Kommission an, die dem Geist der Fassung des Staatsrates entspricht, insbesondere auch bei der Einführung der Biodiversität als eigenständiges Ziel dieses Gesetzes. Ich komme auf allfällige zusätzliche Aspekte noch zurück, falls entsprechende Anträge gestellt werden sollten.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je n'ai pas de lien d'intérêt avec le présent objet et je souhaite déposer un amendement en mon nom propre et avec le soutien du groupe VERT·E·S et allié·e·s. L'amendement concerne l'article 1 al. 2 et propose de maintenir la lettre f ou de l'ajouter, selon la version à laquelle on se réfère, en supprimant la notion de justice climatique, vu qu'il s'agit apparemment d'un principe juridique indéterminé, mais on lit maintenant les notions d'équité sociale et d'équité intergénérationnelle. Ces principes sont importants pour l'acceptation des mesures par la population. Nous sommes concernés de manière différenciée par le changement climatique, que ce soit au niveau des causes ou des conséquences et il est important d'éviter de renforcer les injustices sociales ou d'en créer de nouvelles avec les mesures réglementaires ou incitatives liées à la politique climatique. L'effort financier mais également de sobriété doit être proportionnel aux moyens, aux capacités et à la marge de réduction de la consommation. Evidemment, me direz-vous. Eh bien non, l'équité sociale ne va pas de soi. Bien que ce principe soit déjà présent dans d'autres articles ou lois en lien notamment avec le développement durable, force est de constater que son application est lacunaire. J'en veux pour preuve la motion acceptée en mars de l'année passée, accordant un subventionnement de l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le secteur privé. Certes, la mesure va dans le sens d'impulser la transition vers la mobilité électrique, ce qui, soit dit en passant, n'encourage pas la réduction du cheptel important de voitures individuelles dans le canton de Fribourg, mais en revanche elle foule aux pieds le principe d'équité sociale et ne fait que reproduire, voire accentuer les inégalités en offrant un cadeau à une minorité privilégiée, les propriétaires immobiliers, qui, s'ils ont les moyens de s'acheter aujourd'hui une voiture électrique, ont certainement aussi les moyens de se payer leur propre borne de recharge.

Rappeler ces principes d'équité dans les buts de la loi climat n'est donc pas superflu. Mais alors l'équité, c'est quoi? L'équité, ce n'est pas l'égalité. Aristote nous dit que l'équité est un principe de justice distributive alors que l'égalité est un principe de justice commutative. Je passerai les détails, en clair, l'équité ce n'est pas donner ou exiger la même chose de chacun, c'est tenir compte des conditions préalables pour adapter les exigences ou les avantages et ne pas faire porter des mesures contraignantes de manière uniforme. C'est exiger plus de ceux qui portent une plus grande responsabilité ou qui présentent une plus grande marge de progression. C'est tenir compte des conditions de vie telles que les revenus disponibles, l'éloignement géographique, les charges familiales, etc.. L'équité sociale en matière de politique climatique, c'est garantir le nécessaire et réduire le superflu.

Quant à l'équité intergénérationnelle, il ne s'agit pas d'opposer les générations en critiquant les comportements des uns et des autres, mais d'avoir l'honnêteté de reconnaître que les enfants et les jeunes héritent d'une planète dégradée en raison des décisions et des systèmes économiques mis en place par leurs parents et leurs grands-parents. Il s'agit aussi de reconnaître qu'ils ne bénéficieront pas des mêmes chances et opportunités que celles des générations précédentes. Enfin, il s'agit de

prendre nos responsabilités maintenant, de ne pas laisser aux générations futures le soin de faire face aux catastrophes et de ramasser seules les pots cassés. Nous avons les moyens de nous montrer solidaires, ne gâchons pas cette occasion.

Sur ces considérations, je vous invite à accepter le présent amendement tendant à l'introduction, à l'alinéa premier, d'une nouvelle lettre f et formulé comme suit: *[La loi climat vise à:] f) appliquer les principes d'équité sociale et intergénérationnelle dans la mise en oeuvre de la politique climatique.*

Altermatt Bernhard (*Le Centre/Die Mitte, FV*). J'ai juste une demande de précision, qui s'adresse à l'auteure. Vous avez dit dans votre intervention juste avant, que vous alliez supprimer la notion de justice climatique. Dans le courriel envoyé, c'était marqué 'justice sociale'. Où est l'erreur? Et peut-être de manière fondamentale, je ne pense pas que la notion de justice sociale ou climatique soit juridiquement moins précise que les notions d'équité sociale ou d'équité intergénérationnelle. Ce sont des termes génériques d'une politique, interchangeable, mais au niveau de la précision juridique, je crois qu'aucune d'elles n'a sa place et aucune n'a une valeur plus grande que l'autre.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Il s'agit effectivement de justice sociale, je crois, dans le texte. Je me réfère à la réponse du Conseil d'Etat, qui parle de principe juridique indéterminé ou d'insécurité juridique, d'après ce que j'ai compris, à propos de la notion de justice sociale. Si cependant vous souhaitez rajouter ou maintenir ce terme, j'en serais très heureuse.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Quand on parle ici, dans cet article, d'équité intergénérationnelle, on rentre un petit peu dans le flou et concernant le deuxième aspect, si vous reprenez l'article 3 al. 2, où il est indiqué que les mesures soient prises de manière coordonnée, soit économiquement efficaces, socialement équitables, respectueuses de l'environnement, on a déjà la question d'être socialement équitable, donc cette partie était partiellement superflue.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux s'opposera à cet amendement simplement parce qu'il ne rajoute rien à ce qui est déjà contenu à l'article 3 al. 2, comme l'explique d'ailleurs le rapport du Conseil d'Etat en page 4, raison pour laquelle nous nous opposerons à cet amendement.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat s'oppose à cet amendement, d'une part pour les raisons déjà évoquées par le député Clément, c'est-à-dire le côté répétitif par rapport à l'article 3 al. 2 et d'autre part aussi parce que, dans la politique du développement durable et notamment la stratégie que vous avez adoptée ici même, respectivement dans une salle un peu plus large, mais ça ne change rien sur le fond, vous avez d'ores et déjà inscrit les volontés qui correspondent à celles de la députée qui a déposé l'amendement, qui sont les principes d'équité sociale et intergénérationnelle et qui sont des éléments constitutifs des principes du développement durable qui sont dans le droit fribourgeois en vigueur et notamment dans les buts de l'Etat sur l'article 3 al. 1. Il apparaît que l'ajout de cette lettre n'ajoute rien à ces intentions constitutionnelles et au développement de cet article constitutionnel dans le cadre de la stratégie du développement durable. Cela correspond par ailleurs tout à fait à la volonté et à la vision du Conseil d'Etat de ne pas faire des éléments de politique climatique et environnementale qui auraient des effets néfastes ou dommageables sur le plan social, mais ce n'est pas une contradiction sur le fond, c'est simplement le constat qu'il faut éviter de légiférer de manière superfétatoire pour ne pas créer de confusion dans le droit fribourgeois.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Cet aspect-là a été combattu dans la deuxième partie de l'examen du projet par la commission, celle-ci ayant obtenu des clarifications du Conseil d'Etat, mais pour le projet bis, c'était un alinéa qui figurait dans la proposition. Et je tiens à répéter ce que vient de dire M^{me} Antoinette de Weck, c'est que l'équité sociale ou les aspects de la durabilité qui sont mentionnés dans l'article 3. Il y a aussi l'aspect mis en avant par le Conseil d'Etat, à savoir que si on rajoute cette lettre f, on risque de susciter des attaques juridiques contre le canton et finalement aussi de devoir définir ce que c'est que cette équité intergénérationnelle. C'est assez flou. Donc, la commission, par son projet ter, refuse cette proposition, qui a pourtant bien figuré dans le projet bis, et propose donc la version initiale du Conseil d'Etat.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet ter).

> Au vote, la proposition de M^{me} Galley à l'alinéa 2 let. f, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat (pas de lettre f), est rejetée par 60 voix contre 32 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA, Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV, Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE, Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR, UDC/SVP), Baschung Carole (LA, Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA, UDC/SVP), Brügger Adrian (SE, UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE, Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE, PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR, PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR, UDC/SVP), Clément Christian (SC, Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC, Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV, PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC, Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV, Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC, PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR, Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL, UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA, PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni

Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zamofing Dominique (SC,Le Centre/Die Mitte), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 60.*

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Galley:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 32.*

Se sont abstenus:

Berset Solange (SC,PS/SP), Hauswirth Urs (SE,PS/SP). *Total: 2.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 2 al. 1

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Dans l'article 2 al. 1 on remplace "s'engager à" par "veiller à", donc la commission reprend la terminologie reçue par la loi fédérale et on aimerait souligner que le respect des objectifs devra faire l'objet de décisions propres, soit par voie réglementaire soit par voie légale, ceci dans le respect des compétences législatives et réglementaires habituelles. Par ce terme, la commission souhaite éviter qu'il n'y ait un contrôle juridictionnel direct du respect de ces objectifs.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Mes liens d'intérêts: j'ai participé à la commission de la loi sur le climat, je travaille actuellement à la mise en oeuvre de la loi sur le CO₂ à l'Office fédéral de l'environnement et actuellement je parle au nom des membres du rapport de minorité de gauche.

L'amendement que nous vous soumettons propose à l'article 2 d'avancer l'objectif zéro émissions directes nettes de 10 ans, à savoir d'ici 2040 au lieu de 2050 dans le projet actuel. Nous sommes convaincus que le fait de rendre les objectifs plus ambitieux permettra de favoriser encore davantage la transition énergétique et l'innovation et la résilience sociale et économique de notre canton. Il ne s'agit pas de renforcer un projet de loi pour la gauche, il s'agit d'améliorer un projet pour nous toutes et tous, quelles que soient nos sensibilités. Naturellement, la politique joue un rôle important dans la pondération des différents intérêts en jeu, mais nous devons nous rappeler que nous sommes presque toutes et tous d'accord sur le fait qu'il faut agir. Sans cela, les inondations malheureuses telles que vécues en Italie la semaine passée seront de plus en plus fréquentes. Des objectifs plus ambitieux peuvent nous aider à nous défaire petit à petit, mais plus rapidement, des énergies fossiles. Un objectif ambitieux mais pas un sacrifice, c'est une opportunité. Une opportunité en termes d'indépendance et de création de richesses.

Cet amendement renforce la protection du climat et l'adaptation aux changements. Il améliore la qualité de vie de nos enfants et des générations futures. Il soutient l'agriculture, qui, faut-il le rappeler, est en première ligne face aux effets des changements climatiques. Cet amendement accroît la robustesse de notre système de santé et de prévention contre les risques naturels. Il nous permet de prendre le virage à temps, il stimule l'innovation et le développement des technologies décarbonées sur notre territoire. A l'instar du projet dont nous discutons, l'objectif de zéro émissions nettes en 2040 que nous vous proposons ne concerne également que les émissions directes. Pour des raisons de suivi, les émissions indirectes

ne sont pas concernées par un objectif quantitatif. Cela signifie que notre proposition se concentre surtout sur les émissions de carburants et de combustibles fossiles. Un but sur le territoire cantonal donc.

Du côté de la mobilité, l'Union européenne a accepté de réduire à zéro les émissions de CO₂ des voitures neuves en Europe à partir de 2035. Les voitures électriques, ça a déjà été soulevé tout à l'heure, ce n'est pas la solution miracle, mais ça permet en effet d'aller dans la bonne direction en matière d'émissions directes sur notre territoire, avec d'autres avantages aussi. Du côté des systèmes de chauffage, la Confédération et notre canton soutiennent déjà le passage des chauffages fossiles à des systèmes non fossiles. La Confédération soutient également par divers instruments, et je suis bien placé pour le savoir, la réduction des émissions dans les entreprises. Pour les secteurs comme l'agriculture, concernés en partie par des émissions inévitables, l'objectif net zéro, permet de comptabiliser la quantité de CO₂ séquestré dans les puits de carbone, telles que les forêts. Par ailleurs, pour atteindre l'objectif général, l'article 2 al. 1bis de la présente loi stipule que le Conseil d'Etat détermine les trajectoires de réduction propres à chaque secteur permettant ainsi une approche adéquate et personnalisée pour chaque domaine.

Au vu de ce qui précède, nous sommes convaincus que l'objectif zéro émission nette directe d'ici 2040 n'est pas seulement nécessaire mais également atteignable et réaliste. Pour vous parler de ce qui se fait autour de nous, on l'a déjà évoqué pour nos voisins valaisans et voisines valaisannes, mais pas moins de 8 cantons en fait disposent d'une stratégie visant la neutralité carbone d'ici 2040. Parmi ceux-ci on retrouve le Jura, l'Argovie, Bâle-Campagne, Obwald, Soleure et le Grand Conseil valaisan a adopté en première lecture sa loi climat, qui intègre cette neutralité carbone d'ici 2040. Il ne s'agit ici pas de précipitation comme ça a pu être évoqué, d'ailleurs on a proposé tout à l'heure, par ma collègue Liliane Galley, un amendement qui intégrait également l'importance de l'équité sociale et intergénérationnelle, ça montre bien qu'on ne veut pas non plus se précipiter et faire des choses qui sont contraires aux dimensions sociale et intergénérationnelle. Par ailleurs, on est bien conscients que ce n'est pas facile, il va falloir aussi augmenter la production d'énergie renouvelable. Dans ce sens, on a accepté une excellente proposition de notre collègue député Kolly et je pense qu'on est réalistes mais avec les arguments précités je pense que cet objectif est tout à fait réaliste comme déjà dit.

Je vais maintenant vous lire notre proposition d'amendement à l'article 2 al. 1: *L'Etat et les communes veillent à atteindre une réduction d'au moins 50% des émissions directes du canton par rapport à 1990 d'ici 2030 et zéro émission nette d'ici 2040.*

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. D'une manière générale, comme vous avez pu le constater dans le rapport complet, en fait le Conseil d'Etat se rallie à la version ter sur les différents éléments concernant l'article 2, plus précisément sur l'amendement qui a été représenté. Le Conseil d'Etat s'est déjà exprimé sur la volonté de garder les dates de 2030 et 2050. Le débat a été mené, je dirais, en gros, dans le cadre du débat d'entrée en matière. La date de 2050 est considérée par le Conseil d'Etat comme ambitieuse, très ambitieuse. Les efforts seront relativement importants pour y arriver. Dans ce sens-là, le Conseil d'Etat ne peut pas suivre la proposition de changer la date de 2050 en 2040.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Selon l'étude que l'Association des entreprises électriques suisses a réalisé avec l'EMPA, la sortie des énergies fossiles générera d'ici à 2050 des besoins supplémentaires en électricité de 25 à 40% par rapport à aujourd'hui. Ainsi, les énergies renouvelables devront produire 30 terawattheures de plus. Et alors, on voit les projets les plus fous naître dans les cerveaux des scientifiques ou des politiciens, par exemple 910'000 panneaux solaires dans les Alpes valaisannes à Grengiols ou 4'440 éoliennes sur le Plateau, selon une étude de Meteotest, entreprise mandatée par l'Office fédéral de l'énergie. Mais ces idées se trouvent tout d'un coup confrontées à la réalité et tout d'un coup on réalise que sans liaison électrique ce courant ne pourra pas descendre des Alpes vers la plaine, parce que la planification et l'autorisation pour des lignes à haute tension durera au moins 10 à 12 ans. Donc, n'alourdissons pas le bateau qui est déjà plein à ras bord de bonnes intentions et celles-ci pèsent très lourd et pourraient le faire couler. Heureusement, la commission a adouci le poids qui pèse sur les communes et l'Etat. Pour ces raisons, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux refusera cet amendement et gardera 2050 au lieu de 2040 tel que proposé par l'amendement.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Cet amendement vise à fixer dans la loi des objectifs encore plus ambitieux, donc à mon point de vue la version ter qui nous est soumise a déjà des objectifs illusoire, donc on peut mettre des objectifs toujours plus ambitieux, on sait très bien qu'on n'arrivera pas à les tenir, donc c'est un coup d'épée dans l'eau. Je vous invite à refuser cet amendement et j'aimerais que la loi sur le Grand Conseil soit respectée: l'article 24 dit que lorsqu'il y a un rapport de minorité, il y a un rapporteur de minorité, ce n'est pas un rapport à la carte où on peut se passer le rapport de minorité. Je sais que dans la commission, parfois on a fait un peu tout et n'importe quoi, on a refait des votes et tout, mais là, j'insiste pour que ça soit le Rapporteur de la minorité annoncée qui parle pour la minorité.

Présidente du Grand Conseil. Monsieur le Député, je prends sur moi, c'est moi qui ai accepté cela, car je n'ai pas interprété la loi comme vous. C'est vrai que je n'ai pas les compétences de droit que vous avez. Un rapporteur, pour moi ce n'est pas un

seul rapporteur, donc j'ai en effet accepté qu'il y ait un rapporteur de minorité et qu'ils ne prennent pas la parole justement les deux en même temps, mais l'alternance n'est pas forcément interdite dans la loi. Voilà pour l'explication.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Je maintiens cette proposition, tout d'abord parce que l'électrification de la mobilité et puis des chauffages permet de consommer moins d'énergie de manière générale et puis deuxièmement parce qu'on a aussi ajouté dans cette loi climat un axe sobriété, qui permettra également de rendre plus réaliste cet objectif que nous proposons, donc je le maintiens.

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). Je n'ai rien à rajouter, sauf que la commission soutient aussi la version que le Conseil d'Etat propose, soit de fixer un objectif à l'horizon 2050.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet ter).
- > Au vote, la proposition de minorité, opposée à la proposition de la commission (projet ter), est refusée par 51 voix contre 39 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de minorité:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 39.*

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet ter):

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrmi Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herrenrutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 51.*

- > Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 2 al. 1bis

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 2 al. 2

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). Cet alinéa est nouveau et on aimerait éviter qu'on exporte les émissions en raison de ce qu'on fait au niveau du canton.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 2 al. 2bis

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Cet article, on l'a introduit et on a repris la formulation proposée par le Conseil d'Etat.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je serai très brève. J'ai promis aux Alémaniques de mon groupe de relayer leur souci avec le mot *Suffizienz*. Ils estiment que ce n'est pas une bonne traduction de *sobriété*. Donc, si le traducteur pouvait trouver autre chose lorsque cette loi sera adoptée, je l'en remercie.

Schwander Susanne (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Ich danke unserer Fraktionspräsidentin. Ich wusste nicht, dass sie das Wort ergreifen würde.

Die Übersetzung mit "Suffizienz" ist ein Fremdwort, das wenig bis gar nicht bekannt ist. Damit der Artikel besser verstanden werden kann, habe ich angeregt, dass man das Wort "Suffizienz" ersetzt, sei es mit "sparsamer Energieverbrauch" oder etwas anderem, ich lasse es offen. Ich wäre aber froh, wenn man das verständlicher machen könnte.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Wenn ich das richtig sehe, kommt der Begriff aus dem Bundesrecht. Man kann schon eigene Begriffe im kantonalen Recht schaffen, wir lassen das aber gerne noch einmal überprüfen und können das Ganze allenfalls redaktionell überarbeiten.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ja, wir haben in der Kommission auch über den deutschen Begriff gesprochen, und ich hatte bemerkt, dass das Wort "Suffizienz" nicht bekannt ist. Ich wurde belehrt, dass es im Bundesrecht als solches benannt wird. Ich denke, das Wort "Mässigung" könnte eine Alternative sein, aber das war wirklich auch eine Diskussion in der Kommission. Ich denke, es ist wichtig, dass wir in einem Gesetz etwas festhalten, das für alle verständlich ist. Gerade in der deutschen Sprache ist "Suffizienz" nicht üblich.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 2 al. 2ter

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Ja, mit diesem neuen Alinea hebt die Kommission hervor, dass Staat und Gemeinden die Ziele des Klimagesetzes erreichen wollen, dass aber nicht nur eine Verringerung des Treibhausgasausstosses im Zentrum steht, sondern auch die Entwicklung von Infrastrukturen auf Kantonsgebiet zur Gewinnung erneuerbarer Energien und dass wir das aktiv fördern.

Die Kommission unterstützt diesen zusätzlichen Artikel.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat peut se rallier à cette modification en précisant le lien qui existe avec la loi sur l'énergie, dont l'article 3a comprend un certain nombre de dispositions relatives à l'utilisation des énergies renouvelables indigènes. Il relève que nous sommes ici en complémentarité et non pas en contradiction potentielle avec la loi sur l'énergie.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 2 al. 2quater

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Je dépose un amendement, je vous le lis:

"L'état met en place une politique industrielle visant à soutenir la transition écologique pour garantir notre sécurité énergétique, notamment pour la production de panneaux photovoltaïques."

Pour faire suite à cet amendement, finalement, ça s'inscrit dans la continuité des objectifs prévus aux alinéas précédents, parce que pour développer des infrastructures de production d'énergie renouvelable dans le canton, comme les panneaux photovoltaïques par exemple, il faut pouvoir produire ces panneaux et avoir la main-d'oeuvre qualifiée pour les poser et les entretenir. On ne sait pas ce qui nous attend à l'avenir, donc il faut aussi anticiper les besoins et l'évolution future et tendre aussi vers une écologie industrielle, c'est-à-dire faire évoluer le système économique pour le rendre viable à long terme et compatible avec le fonctionnement normal des écosystèmes naturels. On le constate actuellement, le domaine de la production de panneaux photovoltaïques est inondé par les demandes, il y a un temps d'attente pour la livraison des panneaux et nous manquons aussi de main-d'oeuvre qualifiée dans ces domaines de production, d'installation et d'entretien de ces panneaux. Alors avec cet amendement, l'idée est de développer une stratégie, une politique afin de pouvoir répondre à cette

demande actuelle, de prévoir les demandes et les besoins futurs en matière de transition écologique et d'approvisionnement énergétique et de plus, pouvoir développer un pôle économique supplémentaire dans le canton, pour le canton et surtout qui créerait des emplois supplémentaires dans notre canton, chose importante et nécessaire, ça a été mentionné auparavant par le commissaire du gouvernement, en lien avec la mobilité, d'avoir plus d'emplois dans le canton pour éviter que les personnes n'aillent travailler dans d'autres cantons.

Nous avons par ailleurs la chance d'avoir d'excellentes écoles professionnelles et d'excellentes hautes écoles, ce qui permettrait également d'amener la main-d'oeuvre, les compétences techniques qui favoriseraient l'innovation. Donc, à mon avis c'est le moment d'agir, de saisir cette opportunité pour développer dans notre canton une politique industrielle dans ce domaine et de prévoir la suite en appliquant le principe d'écologie industrielle. L'amendement laisse une grande marge de manoeuvre au canton pour définir comment et avec quels moyens on met en place cette politique. Il y a déjà des outils qui existent, qu'on peut utiliser. Les députés qui sont allés à Romont mercredi, sur le site de La Maillarde, pour visiter une entreprise active dans le domaine de la production de panneaux solaires ont pu le constater. La transition écologique et la sécurité énergétique sont les grands défis de ces prochaines années. Ne ratons pas cette occasion de développer l'industrie dans ce domaine, dans notre canton, c'est dans l'intérêt de notre canton et des Fribourgeoises et des Fribourgeois. Je vous remercie de soutenir cet amendement.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je crois que nous vivons dans une société libérale, qui pense que c'est par l'individu que l'on fait avancer une société, qu'il faut y mettre des cautions, c'est sûr, mais je pense que c'est seule la volonté individuelle qui peut créer une entreprise. Les exemples, vous dites, vont faire évoluer le système industriel, alors il y a des beaux exemples n'est-ce pas, qu'on aille à Cuba ou bien dans l'ancienne URSS, où il y avait des économies planifiées sur 5 ans et qu'est-ce qu'on voit? C'est qu'elles se sont finalement cassé la figure. Nous sommes allés, avec le club économique vous l'avez rappelé, sur le site de La Maillarde, où il y a une entreprise qui s'appelle Kromatix, qui fait des panneaux solaires tout à fait révolutionnaires, puisqu'ils n'ont pas besoin d'utiliser des terres rares, et qui sont des plaques de verre que l'on peut mettre tant sur les toits que sur les parois. Donc, où on voit que les individus peuvent créer de nouvelles choses aussi en Suisse, d'ailleurs on s'est battus pour que cette entreprise soit dans le canton de Fribourg, parce qu'elle voulait d'abord s'installer au canton de Vaud. C'était la promotion économique vaudoise qui voulait la garder dans le canton de Vaud, qui lui déroulait un tapis rouge, heureusement nous avons pu obtenir qu'elle se trouve dans le canton de Fribourg et je crois que c'est l'exemple à suivre. On doit soutenir ces entreprises, tout à fait, essayer que d'autres se lancent là-dedans, et c'est possible, c'est déjà possible maintenant et je ne vois pas que ce soit l'Etat qui commence à créer de telles entreprises, qui iraient au fiasco. Donc, je vous demande, au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, de refuser cet amendement.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Pour compléter les informations de M^{me} de Weck, la recherche en Suisse se porte très bien. Au niveau des panneaux solaires, ce sont autant l'EPFL que le CSEM à Neuchâtel, la recherche avance, continue et produit de magnifiques innovations. Ici, ce n'est pas à l'Etat d'y mettre son nez, aussi spécifiquement pour créer de tels projets. Je vous demande de refuser l'amendement.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Au nom du groupe VERT·E·S et alli·e·s, on souhaite soutenir cet amendement. En effet, la politique industrielle ne signifie pas d'en venir à une politique communiste, où on fait tout, mais c'est être incitatif aussi et puis l'exemple de La Maillarde et de Kromatix est un bon exemple. Effectivement, c'est une entreprise qui a un grand potentiel de développement et je pense qu'elle a besoin du soutien du canton de Fribourg pour ce potentiel de développement et aussi pour l'utilisation de ses panneaux, on voit qu'elle a même de la difficulté à implémenter ses panneaux dans notre canton. Donc, c'est un amendement vraiment important et c'est vrai que pour la transition au niveau électricité le potentiel photovoltaïque est vraiment la première source qui a le moins de conflits avec les différents intérêts à pondérer et c'est sur cette énergie qu'il faut, à notre avis, mettre le plus de force. Forts de ce constat on va soutenir cet amendement.

Rey Alizée (*PS/SP, SC*). Permettez-moi d'intervenir comme j'ai été aussi interpellée. Je tiens à préciser que je suis membre du parti socialiste fribourgeois et pas du parti communiste, ce n'était pas du tout l'intention de nationaliser ou de faire comme à Cuba ou dans d'autres pays ce que vous avez mentionné. M. Bruno Clément, collègue député, l'a bien expliqué: effectivement et si on a bien compris, cette entreprise est déjà à l'étroit à Romont et donc c'est aussi lui donner la possibilité de pouvoir s'étendre, de se développer et c'est plutôt dans cette vision-là qu'il faut comprendre notre proposition. C'est donc une stratégie, une politique et non pas l'idée que le canton de Fribourg serait d'un coup producteur de panneaux solaires. Je tiens vraiment à préciser cela et pour moi c'est un pas de plus qu'on doit faire pour avoir cette vision-là, c'est vraiment important pour notre canton et je vous invite à soutenir cet amendement.

Bürdel Daniel (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Ich bin stellvertretender Direktor des Freiburger Arbeitgeberverbandes, und ich möchte mich spontan zu diesem Amendement ausdrücken.

Wir leben in einer liberalen Wirtschaftsordnung - zum Glück -, was ich sehr unterstütze. Wir müssen aufpassen, dass wir in diesem Gesetz nicht alles reindrücken, was gerade noch so als Idee kommt. Wir haben diverse Gesetze, die die

Wirtschaftsförderung unterstützen, wir haben eine Wirtschaftsförderung als Direktion, die sich darum kümmert. Wir haben gute Beispiele, die sich im Kanton implementieren, wie Kromatix, das ich letzten Mittwoch selber besuchen konnten - sehr begrüßenswert.

Aber es wäre sehr falsch, wenn wir hier im Gesetz alles reinpacken würden, was noch etwas mit dem Klima zu tun hat. Wir müssen schon eine Konsistenz haben, und ich bin total gegen dieses Amendement. Es ist nicht der richtige Platz, um das zu implementieren. Dafür gibt es andere Initiativen, die wir im Kanton bereits haben.

Ich bitte Sie, das Amendement abzulehnen.

Marmier Bruno (VEA/GB, SC). Juste une petite remarque, nous vivons dans un canton dans lequel les quatre piliers de l'économie sont des entreprises d'Etat, dont un grand nombre des membres du conseil d'administration sont des gens d'obédience libérale, alors les arguments avancés font un peu sourire et d'ailleurs certaines entreprises actives dans l'électricité, dans certaines manières d'agir, ne sont pas très loin de l'abus de position dominante.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Désolé du petit sourire, mais c'est vrai qu'imaginer Jacques Morand en militant communiste est un peu surprenant. Mais pour en revenir aux choses sérieuses, formellement, évidemment le Conseil d'Etat n'a pas été saisi par l'amendement, donc il ne peut pas se prononcer formellement. En revanche, sur le fond, je retiens que les objectifs fixés dans l'amendement de M^{me} la Députée Rey correspondent à peu près à quelque chose qui figure déjà dans une loi que j'avais adoptée ici-même, c'est la loi sur la promotion foncière active LPFA et son article 2 dit: "La politique foncière active a pour buts de renforcer la politique de promotion économique et de contribuer au maintien et au développement de l'activité économique sur le territoire cantonal, dans le respect du développement durable." Ce n'est pas aussi explicite que la proposition de M^{me} Rey, mais quelque part les choses sont dedans, l'intention est là, dans ce sens-là, indépendamment du côté formel, qui ne permet pas aux représentants du Gouvernement de s'y rallier, matériellement, il ne peut pas s'y rallier non plus, dans la mesure où on recrée quelque chose qui existe déjà dans le droit que vous avez adopté ici-même. Ça correspond un petit peu aussi à l'analyse du député Bürdel.

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). On n'a pas été saisi de cet amendement au sein de la commission, donc je ne peux pas formellement me prononcer. Ceci dit, la commission a proposé dans le projet ter de mettre tous les articles qui concernent l'énergie dans la loi sur l'énergie et de ne pas traiter ce thème dans la loi sur le climat.

> Au vote, la proposition de M^{me} Rey, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat (i.e.: pas d'alinéa 2quater), est rejetée par 56 voix contre 34 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de M^{me} Rey:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/

SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 56.*

Se sont abstenus:

Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB). *Total: 2.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat (pas d'article 2 al. 2quater).

Art. 2 al. 3

> Adopté.

Art. 2 al. 4

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 2bis

Aebischer Eliane (PS/SP, SE). La Commission propose ici que l'administration cantonale soit exemplaire. Elle suggère de rajouter l'alinéa 2. Le Conseil d'Etat ne se rallie pas à cette proposition. Selon lui, il faudrait biffer l'alinéa 2. La Commission souhaite que nous soyons ambitieux au niveau de l'administration.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. La rapporteure a déjà résumé la position du Conseil d'Etat, ce qui est fort aimable de sa part. Le Conseil d'Etat demande de biffer l'alinéa 2, estimant qu'il est certes important que l'administration cantonale donne l'exemple sur les objectifs climatiques et leur réalisation mais que l'objectif 2040 lui semble peu réaliste, comme nous l'avons déjà exprimé lors de notre discussion sur les objectifs généraux. Nous vous recommandons donc de biffer cet alinéa 2.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). Pour reprendre cet alinéa 2, surtout la partie à laquelle le Conseil d'Etat ne se rallie pas, cette disposition vise tout d'abord l'administration cantonale, non pas les entités autonomes. De plus, l'année 2040 correspond à l'année figurant dans l'article 10 du projet LCI pour l'administration fédérale centrale. Il y a donc une cohérence au niveau fédéral. C'est donc tout à fait jouable pour notre part. Une petite majorité de notre groupe soutiendra cette modification.

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Je parle au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s. Nous vous recommandons vivement de rejeter cet amendement. Nous pensons qu'il est vraiment important que l'administration cantonale joue un rôle d'exemplarité et qu'elle atteigne justement l'objectif de zéro émission nette directe, dix ans avant le reste du canton. Si nous ne pouvons pas le faire au niveau de l'administration cantonale, je pense qu'il faut tout de suite oublier l'idée d'atteindre l'objectif en 2050. Que veut dire, très concrètement, l'objectif de zéro émission nette en 2040 pour l'administration cantonale? Cela signifie plus d'émissions de CO² pour les chauffages des bâtiments de l'administration et plus d'émissions de CO² pour les véhicules de l'administration, non pas les véhicules des collaborateurs et collaboratrices de l'administration, mais les véhicules en mains de l'administration. C'est tout à fait possible. Ce n'est pas très difficile. Pour ces raisons, je vous recommande vivement de donner le signal que le Grand Conseil soutient l'exemplarité de l'administration dans ce cadre d'objectifs climatiques.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Le groupe PLR-PVL ne soutiendra pas cet alinéa 2 et restera dans la ligne du Conseil d'Etat, estimant que nous ne pouvons pas demander à l'Etat d'accomplir des miracles quand les citoyens n'y arrivent pas. Il faut donc garder une certaine correspondance et ne pas se décharger de sa mauvaise conscience en disant que l'Etat n'a qu'à faire. Je crois que c'est même contraire à notre pensée libérale. Si nous n'y arrivons pas, l'Etat ne parviendra pas non plus à le faire, car, finalement, l'Etat n'est que la somme de toutes les personnes qui font partie de notre canton. Nous refuserons donc cet alinéa 2.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Je pense qu'une conception libérale va de pair avec une conception responsable. En l'occurrence, j'estime extrêmement important de fixer des objectifs certes ambitieux mais responsables et, surtout, cette nécessité pour l'Etat de montrer l'exemple. Comment allons-nous dire à nos concitoyens et concitoyennes qu'il va falloir prendre des mesures qui auront un certain impact sur l'organisation de notre société si l'Etat n'entend pas jouer ce rôle de pionnier ou

réorganiser son fonctionnement, réorganiser l'allocation des moyens financiers pour atteindre des objectifs ambitieux? Je vous invite donc, chers et chères Collègues, à amener l'Etat à endosser cette responsabilité et à fixer cet objectif à 2040 pour l'administration.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Par rapport à cet amendement non contraignant – il est écrit « veille à atteindre » - nous pensons que si l'administration cantonale arrive à atteindre les objectifs généraux (zéro émission nette) en 2050, ce sera déjà une grande réussite. Nous préférons que l'Etat et l'administration se concentrent pour faire fonctionner les objectifs globaux, qu'ils mettent toute leur énergie à leurs propres objectifs et qu'ils en oublient de s'occuper des objectifs globaux. C'est la globalité qui compte. Je vous invite donc à soutenir la version du Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition de la commission (projet ter), opposée à la nouvelle proposition du Conseil d'Etat, est acceptée par 51 voix contre 43 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet ter):

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 51.*

Ont voté en faveur de la nouvelle proposition du Conseil d'Etat:

Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 43.*

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 3

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). Cet article a déjà été modifié dans le projet bis. Nous avons repris celui-ci pour être plus succincts. Nous avons également évité de citer toutes les lois à cause du risque d'oubli d'une base légale.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 4

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est bien une sorte de mise en conformité de notre canton avec les trajectoires de baisse des émissions de gaz à effet de serre, qui sont, selon moi et selon nous et d'après les discussions que j'entends, une contre-partie assez logique à l'Accord de Paris. Pour mémoire, l'Accord de Paris a été adopté par les deux chambres fédérales, notamment par le Conseil des Etats, qui l'a validé à près de 90%. Cette mise en conformité touche donc l'économie de notre canton. Ensuite, comment le mettre en pratique? Il y a toujours une différence entre les faits et les opinions. Aujourd'hui, j'ai envie de parler de faits et même de physique. Nous devons, d'une manière ou d'une autre, décarboniser notre économie. Que nous le voulions ou non, nous devons le faire. Nous allons soit émettre du CO² au niveau de la production mais aussi au niveau des usages. Il faut réfléchir à quel moment cela fait sens et sur quel levier nous allons vouloir travailler pour réussir à diminuer ces gaz à effet de serre. Dans cet article, nous avons un élément très intéressant. On nous dit que l'Etat et les communes prennent en compte les enjeux climatiques – c'est donc une mise en conformité avec l'Accord de Paris qui a été adopté par les deux chambres fédérale. L'alinéa 2 du projet soumis au Conseil d'Etat parle d'un examen. Lorsqu'un projet est soumis au Conseil d'Etat, nous allons lui faire passer un examen. Nous allons évaluer si ce projet est compatible avec les enjeux ou non. Je ne sais pas si vous avez déjà remarqué que sur les tubes de dentifrice, c'est souvent marqué « testé cliniquement ». Nous ne savons pas si le résultat est corrosif pour les dents ou s'il faut éviter de le donner à nos enfants, qui risqueraient sinon de devenir aveugles. Nous ne connaissons pas le résultat. Nous sommes ici dans une situation quelque peu similaire. Nous allons faire passer un examen à ce projet. Que le résultat soit bon ou mauvais, nous nous arrêtons à ce stade. C'est l'alinéa 2. Ce que je vous propose, c'est de rédiger un alinéa 3, qui dit la chose suivante : si l'examen devait démontrer une incompatibilité avec les enjeux climatiques – nous avons donc vérifié la compatibilité – l'Etat doit proposer des mesures compensatoires cohérentes – le mot « cohérent », comme je l'ai entendu, est un terme cher à certains de nos collègues – et proportionnées. L'idée ici est de faire quelque chose. On sait que gouverner signifie un peu bétonner. Il y a des projets desquels on ne peut passer à côté. Faisons-les, mais peut-être faut-il évaluer si ces projets sont compatibles. Dans le cas contraire, le mandat de réfléchir à des mesures compensatoires pourrait être donné au Conseil d'Etat. Je ne connais pas forcément ces mesures compensatoires aujourd'hui, mais je peux très bien imaginer que le jour où nous décidons de rénover la cathédrale St-Nicolas, il sera très compliqué de poser des panneaux solaires et de mettre du triple vitrage sur les vitraux. A ce moment-là, une des solutions sera peut-être de trouver une mesure compensatoire qui pourrait être de poser des panneaux solaires faits dans le canton de Fribourg sur le toit d'une ferme ou sur une surface industrielle pour pouvoir compenser les déperditions calorifiques de l'édifice. Je vous soumets donc cette proposition, qui est raisonnée. Vous ne voulez pas que cela soit une usine à gaz, vous l'avez souvent répété. Faire un examen d'un projet et ne pas en tenir compte, c'est cela, l'usine à gaz. Je vous propose donc de prendre en compte cet examen et de trouver des mesures compensatoires. Je me réjouis de vos interventions. Je me permettrai de répondre aux éventuelles questions à la fin.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Nous parlons d'usine à gaz. Les mesures de compensation sont justement ce que nous devons éviter. Nous ne savons pas trop comment cela va se faire. De plus, cela va ralentir tous les projets. Je vous demande donc de refuser cet amendement.

Cotting Charly (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Ainsi, si l'Etat désire acheter un camion de pompier qui marche au diesel, il doit planter un arbre dans la cour de la caserne. C'est cela que demande cet amendement. Celui-ci avait déjà été proposé en commission et été refusé. Comme l'a dit mon préopinant, cela va bloquer beaucoup de projets de l'Etat et cela servira à pas grand-chose. Je vous demande donc de refuser cet amendement.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). De mon point de vue, il faut vraiment ne pas être convaincu par cette loi pour oser proposer ce type d'amendements. La loi veille à diminuer les émissions de CO₂. Si l'amendement est accepté, nous verrons ce qui se passera. Toutes les mesures que l'Etat prendra devront être exemptes de CO₂ pour parvenir à remplir les objectifs et, implicitement, prendre des mesures. Nous attendons toujours de savoir lesquelles. C'est une lapalissade bien difficile à mettre en œuvre. Je vous demande de la refuser.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat n'a pas été saisi de cet amendement. Il ne peut donc se prononcer formellement. En revanche, sur le fond, je pars du principe que dans la mesure où ces choses ont déjà été partiellement discutées dans le cadre des travaux de commission et que le Conseil d'Etat s'est exprimé de manière plutôt générique sur l'intention qui est derrière – je rappelle que nous avons des outils actuellement qui vont un peu dans ce sens dans le cadre des vérifications par la boussole 21 en termes de développement durable, qui contient par contre pas seulement les mesures environnementales mais aussi les approches sociales et économiques, qui veillent à un équilibre des projets en termes de politique de durabilité – dans ce sens je pars du principe que nous avons ici un sous-ensemble qui répète quelque chose qui existe déjà, notamment dans le cadre de l'application de la boussole. Evidemment, nous sommes ici plus contraignants, parce que nous demandons à chaque fois les mesures compensatoires. Partant du fait qu'avec les résultats de la boussole 21, qui sont à chaque fois soumis au Grand Conseil dans le cadre des grands projets, nous avons une force normative que les anglophones appellent *soft law*. Celle-

ci fait que si nous avons des effets extrêmement lourds et que nous ne présentons rien en compensation, les députés nous demandent en général de le faire. C'est un principe qui fonctionne relativement bien dans la liberté du Grand Conseil. Dans ce sens-là et également pour des raisons formelles, je vous invite à maintenir la version ter, suivie par le Conseil d'Etat.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Nous avons eu un amendement identique dans le cadre du projet bis même s'il n'était pas formulé de la même manière. Nous l'avons refusé à 8 voix contre 2. La Commission vous propose donc de rejeter cet amendement.

> Au vote, la proposition de M. Ingold, opposée à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est refusée par 57 voix contre 33 et 5 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Brailard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 57.*

Ont voté en faveur de la proposition de M. Ingold:

Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 33.*

Se sont abstenus:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP). *Total: 5.*

> Adopté selon la proposition initiale du Conseil d'Etat.

Art. 5

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet ter).

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 6

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 7

> Adopté.

Art. 8

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). La Commission a longuement débattu de l'article 8. En effet, nous avons eu des amendements qui demandaient que le Grand Conseil adopte le plan climat et finalement proposent que ce dernier adopte la stratégie climatique et le Conseil d'Etat le plan d'action, ceci en raison de plusieurs craintes qui ont été énumérées. La Commission vous propose donc d'accepter le projet ter.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). A cet article, la minorité que je représente aux côtés des députés Christian Clément et Eric Barras vous invite à modifier la loi climat qui vous est présentée sur deux points institutionnels que nous jugeons primordiaux. Le premier, sur lequel je me prononce maintenant, concerne les articles 8, 9 al.1 et 12 al.1 lit. a. Il s'agit de soumettre au Grand Conseil le plan climat pour adoption et non seulement à titre consultatif.

En réalité, nous vous invitons à suivre la solution adoptée par les Chambres fédérales, qui prévoit que le Conseil fédéral soumette à l'Assemblée fédérale les mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la loi – je fais référence à l'article 11 de la loi fédérale. Afin d'éviter des blocages institutionnels, il y a lieu, à notre avis, de mettre en place le même système au niveau cantonal. En effet, si l'on veut réellement atteindre les objectifs fixés dans la loi, les mesures à prendre devront être très importantes et restreindront considérablement les droits de nos concitoyens. Comme l'indiquent tant le Conseil d'Etat dans son message que la Commission dans son rapport, les mesures à prendre devront respecter les processus budgétaire et législatif habituels, en particulier les droits politiques. En d'autres termes, toutes les mesures d'une certaine importance devront être adoptées par une loi au sens formel. Ainsi, il apparaît beaucoup plus efficace et logique que le Grand Conseil décide du plan climat, et donc des mesures à adopter, pour ensuite les mettre sereinement en œuvre par des modifications législatives, plutôt que de se voir en quelque sorte imposer des mesures par le Conseil d'Etat et de potentiellement refuser de les mettre en œuvre dans les changements législatifs ou lors de l'octroi de budgets. Qui peut le plus peut le moins et ainsi l'adoption par le Grand Conseil du plan climat, qui pourrait comprendre des mesures de la compétence de l'exécutif, ne fera que renforcer la légitimité démocratique de ces mêmes mesures.

Au contraire, faire adopter un plan climat par le Conseil d'Etat et se priver ainsi d'un débat au Grand Conseil apparaît inefficace. On peut imaginer comment cela se passera. On peut envisager d'éventuels refus législatifs de mettre en œuvre les mesures du plan climat ou le blocage des mesures de la compétence du Conseil d'Etat par le dépôt d'éventuels mandats. Cela ne fera pas avancer la cause que l'on souhaite défendre avec cette loi. Faisons les choses dans l'ordre, à savoir ayons un débat politique au Grand Conseil sur les mesures adoptées. Une fois celles-ci définies et décidées politiquement, elles seront mises en œuvre, avec toute la légitimité qu'elles nécessitent, par l'administration cantonale et le Conseil d'Etat.

La comparaison faite avec certains autres plans n'est pas pertinente. Ces autres plans concernent des plans sectoriels bien précis alors que le plan climat impactera de manière beaucoup plus large toutes les directions de l'Etat et nos citoyens dans leur vie de tous les jours ainsi que l'économie. Par ailleurs, la solution retenue par la majorité de la commission, à savoir que le Grand Conseil adopte la seule stratégie climatique, apparaît bien inutile. La stratégie climatique figure par définition dans cette loi, dite loi-cadre. Il n'y a pas lieu de la réadopter plus tard. Au même titre que le plan directeur cantonal, la soumettre à titre consultatif à une commission du Grand Conseil durant une séance n'est pas suffisant pour un texte de cette importance. On voit ce que cela donne. Lorsque des actes touchent à ce point la population, il y a lieu d'avoir un débat politique par une autorité législative qui adopte l'acte. Cela évitera, je l'ai dit, bien des blocages. Je vous remercie par conséquent de soutenir la version de la minorité et d'avoir confiance en vos compétences, puisque nous proposons, comme je l'ai dit, que ce plan climat soit adopté par ce parlement, dont vous connaissez la sagesse et l'efficacité.

Berset Alexandre (*VEA/GB, SC*). Je parle au nom des auteurs du rapport de minorité de gauche. L'amendement que nous vous soumettons à l'article 8 propose en fait l'inverse de ce qui vient d'être soumis, c'est-à-dire de revenir à la proposition initiale du projet de loi du Conseil d'Etat, à savoir que le plan climat cantonal soit *présenté* au Grand Conseil et *adopté* par le Conseil d'Etat. Le plan climat comporte actuellement 56 mesures dans le volet « adaptation », réparties dans les axes suivants: eau, biodiversité ainsi que territoire et société. Il contient également 50 mesures dans le volet « atténuation », réparties dans les axes suivants: mobilité, énergie et bâtiments, agriculture et alimentation ainsi que consommation et énergie. Enfin, il contient 9 mesures dans l'axe transversal.

C'est à dessein que je vous assène une telle énumération. Vous comprenez bien que nous pourrions prévoir au moins une ou deux sessions supplémentaires par année si nous devons débattre du maintien de la suppression ou de la modification ne serait-ce que de la moitié de ces projets. Les mesures présentes dans le plan climat sont par ailleurs le résultat de longs travaux de coordination entre tous les services de l'Etat et d'autres acteurs. Gardons également bien en tête que ces mesures sont surtout des soutiens, que ce soit pour le passage à des technologies peu carbonées ou à des actions d'adaptation de l'agriculture ou de la biodiversité face au changement climatique. Il s'agit de projets concrets, tels que favoriser la récupération de chaleur

pour les séchoirs en granges, le soutien à la Fondation CarbonFree ou encore l'encouragement aux entreprises pour effectuer des bilans carbone. De tels projets ne nécessitent pas, selon notre minorité, l'adoption par le Grand Conseil. Cela apporterait par ailleurs incertitudes et retards dans la mise en œuvre de ces mesures et rendrait la stratégie peu efficace. Il faut rester léger, flexible, pragmatique.

De plus, si des mesures de plus grande envergure devaient être ajoutées au plan climat, elles devraient de toute façon être approuvées par le Grand Conseil. En effet, cette loi ne permet pas au Conseil d'Etat de passer outre la procédure ordinaire s'il y a des modifications législatives à adopter. Par ailleurs, cette loi prévoit que le Grand Conseil adopte les crédits d'engagement et qu'il soit représenté dans une commission climat. L'engagement du Grand Conseil nous paraît ainsi adéquat et ses compétences, selon nous, seront très bien représentées ainsi. Pour ce qui est de l'autorité d'adoption des plans et stratégies, à ma connaissance, le programme d'aménagement cantonal est adopté par le Grand Conseil et non par le Conseil d'Etat. Rien ne justifie selon nous un traitement particulier pour le plan climat. Laissons les services de notre administration travailler convenablement.

Si vous deviez décider de suivre le premier amendement proposé par le rapport de minorité centre-droite, nous pourrions systématiquement demander que tous les plans et stratégies soient adoptés par le Grand Conseil. Je ne pense pas que nous nous en sortirions avec de telles propositions. Je pense par exemple au plan sectoriel de l'énergie, des parcs relais, pour l'exploitation des matériaux, etc. Restons cohérents dans la définition des autorités d'adoption. Faisons confiance à notre Conseil d'Etat et à son administration pour la partie opérationnelle.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Le Conseil d'Etat propose de maintenir la version d'origine qui est la sienne. Celle-ci est recommandée par la minorité - elle vient d'être évoquée -, pour des raisons de principe et des raisons institutionnelles. A la suite de la demande de modification de la version d'origine, nous avons examiné quel est l'ensemble des autres plans qui pourraient être affectés. La plupart de mes collègues ont aussi des plans. Le député Kolly dit qu'ils ne pouvaient être comparés, mais nous pouvons tout comparer si nous en avons envie. Il faut juste le faire correctement. Il y a des plans de moindre envergure, qui concerne une direction et des plans, notamment chez mon collègue de la DIAF, qui correspondent à plusieurs voire à toutes les directions et qui sont aussi des plans d'action transverses du Conseil d'Etat. A chaque fois, vous adoptez les principes, vous donnez des éléments budgétaires puis les plans sont adoptés par le Conseil d'Etat. Nous risquons de rencontrer un problème d'institutions si nous commençons à mélanger les genres. Si nous allions au bout de la logique, vous auriez dix, vingt, vingt-cinq plans chaque année à discuter au Grand Conseil, dans tous les détails des plans d'action. C'est aussi la raison pour laquelle le Conseil d'Etat estime que la version d'origine est la plus efficace et la meilleure.

Vous pouvez déjà, dans le droit actuel et dans le cadre de la version du Conseil d'Etat, qui correspond à ce que vous pouvez déjà faire à ce jour, discuter, de manière assez étendue, du contenu au niveau du crédit-cadre. Vous avez mené ici-même, respectivement dans la salle où vous siégiez au moment de l'adoption du crédit-cadre pour le plan climat, une discussion relativement longue, assidue, détaillée sur les priorités du Grand Conseil, sur le plan climat, tant sur son volet stratégique que sur les priorités du Conseil d'Etat. Vous y avez ajouté un certain nombre d'éléments, notamment sur la biodiversité. Dire que vous n'avez pas la possibilité d'agir, c'est faux. En revanche, demander de traiter l'ensemble des petites mesures, détail par détail, au Grand Conseil semble disproportionné au Conseil d'Etat, raison pour laquelle il vous recommande de suivre ni la minorité du député Kolly ni la majorité de la Commission mais la minorité défendue par le député Berset.

Clément Christian (Le Centre/Die Mitte, SC). La majorité de notre groupe a pris la décision de rejoindre la position initiale du Conseil d'Etat et de laisser le gouvernement gouverner et le Grand Conseil légiférer. Elle estime que même la stratégie est du ressort de l'exécutif. Comme indiqué en ouverture, nous serons très vigilants sur la réelle efficacité des mesures et le suivi des lignes données dans la loi. A titre personnel, et suivant ma minorité, j'ai toujours des doutes sur le pragmatisme de l'administration cantonale et sur les acteurs, qui ne cherchent pas forcément l'efficacité ni la praticabilité réelle sur le terrain. L'impact potentiel des mesures à venir me semble suffisamment important pour que le Grand Conseil ait la main dessus.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Le groupe PLR-PVL va suivre la position du Conseil d'Etat. Sans vouloir attribuer des intentions cachées que n'aurait pas mon collègue Kolly, on peut quand même imaginer que l'une des volontés pour soumettre le plan de mesures au Grand Conseil est de le freiner. D'ailleurs, vous l'avez bien manifesté, puisque vous n'êtes pas favorable à cette loi. Comme nous l'avez fait remarquer, il y a 56 mesures qui devraient être soumises au Grand Conseil. Vous avez dit que le Grand Conseil était très efficace, mais nous voyons aujourd'hui le temps que nous prenons pour une loi qui a 17 articles. Il est déjà 11 h 30. Nous ne parviendrons sans doute pas à terminer la première lecture. Si nous voulons être efficaces, nous devons garder les rôles. Le Conseil d'Etat doit gouverner, nous devons légiférer. En ce sens, nous pourrions voter sur les objectifs, et c'est normal, car c'est une direction générale et cela appartient au Grand Conseil.

Notre collègue Kolly nous a dit que nous ne devons pas comparer avec les autres stratégies, disant que celle-ci est une stratégie globale alors que les autres sont des stratégies factuelles ou ponctuelles. Je rappellerai simplement la stratégie

énergie cantonale, sur laquelle nous devons aussi voter. En revanche, notre collègue Kolly ne se gêne pas de comparer le droit cantonal avec le droit fédéral en sortant une disposition, en nous disant de faire comme la Confédération. Nous ne pouvons pas comparer une disposition si tout un système est différent. Lorsque nous voyons actuellement ce que fait le Parlement avec les compétences cantonales, qu'il les bafoue, entre autres sur la future loi sur l'énergie, je n'ai aucune envie de faire la même chose que fait le droit fédéral. Je rappellerai en plus qu'en cas de modifications de loi à effectuer à cause de ce plan de mesures, ces modifications nous seront soumises. S'il y a des éléments financiers, le décret sera également soumis au Grand Conseil. Nous avons donc assez de garde-fous pour redonner la direction si nous estimons que le Conseil d'Etat allait dans un faux sens. Pour toutes ces raisons, le PLR-PVL soutiendra la position du Conseil d'Etat. Il vous demande donc de refuser cet amendement.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Nous pouvons tout comparer et son contraire. Nous étions tout à fait à l'aise mardi et mercredi pour adopter les rapports de la BCF, de Sanima. Nous voyons donc où nous mettons l'importance. Nous pouvons effectivement laisser cette compétence au Conseil d'Etat. Le Grand Conseil qu'on essaie de sortir par la porte reviendra par la fenêtre et bloquera tout. Si ce jour, vous ne faites pas confiance au Grand Conseil et que le Conseil d'Etat adopte un plan climat insatisfaisant pour une majorité du Grand Conseil, ce denier le bloquera par après. Si vous pensez que cela est plus efficace pour la loi climat, alors soutenez la version du Conseil d'Etat.

Aebischer Susanne (Le Centre/Die Mitte, LA). La Commission ayant refusé l'amendement dont nous discutons afin que le Grand Conseil adopte le plan climat, la Commission soutient le projet ter avec une majorité.

> Au vote, la proposition de minorité M10 (adoption du Plan Climat entier par le Grand Conseil), opposée à la proposition de la commission (projet ter; adoption de la stratégie climatique par le Grand Conseil et du plan d'action par le Conseil d'Etat), est refusée par 71 voix contre 24 et 0 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet ter):

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 71.*

Ont voté en faveur de la proposition de minorité M10:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/

SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 24.*

> Au vote, la proposition de minorité M2 (adoption des deux éléments par le Conseil d'Etat; proposition identique à la proposition initiale du Conseil d'Etat), opposée à la proposition de la commission (projet ter; adoption de la stratégie climatique par le Grand Conseil et du plan d'action par le Conseil d'Etat), est acceptée par 77 voix contre 3 et 14 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet ter):

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 3.*

Ont voté en faveur de la proposition de minorité M2:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Genoud (Braillard) François (VE,Le Centre/Die Mitte), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Stöckli Markus (SE,VEA/GB), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 77.*

Se sont abstenus:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP). *Total: 14.*

> Adopté selon la proposition de minorité M2, soit la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 9

Berset Alexandre (VEA/GB, SC). Compte tenu du résultat du vote précédent, l'article 9 devrait également être adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> Au vote, la proposition de la commission (projet ter), opposée à la proposition de minorité M2 (i.e.: proposition initiale du Conseil d'Etat), est rejetée par 76 voix contre 1 et 13 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet ter):

Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

Ont voté en faveur de la proposition de minorité M2:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Ingold François (FV,VEA/GB), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michel Pascale (SC,PS/SP), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zermatten Estelle (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 76.*

Se sont abstenus:

Barras Eric (GR,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 13.*

> Adopté selon la proposition M2 respectivement la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 10

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 11

> Adopté.

Art. 11bis

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Cette disposition, qui trouve son pendant dans les modifications que la commission propose d'apporter à la loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage, matérialise le besoin de coordination entre deux politiques publiques, celle en matière de climat et celle en matière de biodiversité. Ces deux domaines sont en effet intrinsèquement liés. Les mesures prises dans l'un des deux domaines peuvent entraîner des répercussions directes sur l'autre. Il ne s'agit donc pas d'instaurer une prépondérance de l'un des intérêts par rapport à l'autre mais de sensibiliser les acteurs au lien de connexité particulier liant climat et biodiversité. Comme le précise l'alinéa 1, les mesures prises en application de la loi doivent intégrer les critères de durabilité. Cet article n'affecte pas la pesée des intérêts telle que prévue par le cadre juridique applicable.

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 12

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Comme exprimé précédemment, les articles sont liés.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Je suis intégralement le commentaire du député Kolly.

- > Alinéa 1 let. a adoptée selon la proposition initiale du Conseil d'Etat (conséquence des décisions prises aux articles 8 et 9).
- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission concernant l'alinéa 1 let. c.
- > Alinéa 1 let. c modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 13

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Nous avons adopté l'alinéa 3 en intégrant l'évaluation. Je n'ai rien à ajouter.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 14

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Mit der Formel "und die betroffenen Kreise und Organisationen" können eben auch Expertinnen und Experten der verschiedenen Fachgebiete eingeladen werden sowie Vertreterinnen und Vertreter der Zivilgesellschaft, die in die Klimakommission bestellt werden können, dies auch generationsübergreifend.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.
- > Modifié selon la proposition de la commission (projet ter).

Art. 15 al. 1

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Dans cet alinéa, la Commission s'est positionnée en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat. La version ter de cet article prévoit que toutes les communes aient un plan climat et, avec l'alinéa 3, elles sont encouragées à collaborer entre elles pour accomplir cette tâche. Ceci signifie que toutes les communes sont libres de se mettre ensemble dans le contexte qu'elles choisissent, soit dans un contexte d'associations de communes, soit par vallées ou comme cela fait sens. Il faut rattacher l'alinéa 1 à l'alinéa 3 selon la proposition de la commission.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Si le projet du Conseil d'Etat prévoyait d'imposer des plans climat aux communes d'une certaine importance, à savoir dès 1500 habitants, la majorité de la Commission a cru bon de supprimer cette limite, violant davantage selon nous l'autonomie communale et imposant un plan climat, à savoir des études coûteuses, à l'ensemble des communes, même aux plus petites. Cela apparaît, aux yeux de la minorité de la Commission que je représente, totalement contre-productif. Bon nombre de communes, pas convaincues par le plan climat, se contenteront ainsi de l'élaboration d'un plan climat minimaliste. Elles mandateront un bureau d'études qui effectuera une belle étude – cela coûtera sans aucun doute plusieurs millions de francs - qu'elles ne liront pas et qui finira dans une armoire.

A notre avis, il y a lieu de respecter l'autonomie communale et donc d'encourager uniquement les communes qui sont intéressées par un plan climat. Ainsi, notre proposition est potestative et le canton se limite à inciter les communes à élaborer un plan climat. Il revient ainsi à ces dernières de décider si elles souhaitent, conformément à l'autonomie dont elles bénéficient constitutionnellement, d'adopter ou non un plan climat. Pour bon nombre de communes, surtout les plus petites, les milliers de francs investis dans l'élaboration d'un plan climat seront bien mieux investis dans des mesures concrètes pour se décarboner. Nous prônons moins d'études mais davantage de concret. Et, conformément au principe de subsidiarité, c'est bien au niveau communal que doivent se prendre les mesures concrètes. Il ne convient pas d'exiger encore et toujours l'élaboration de plans et d'études.

Enfin, l'article 2 al. 1, à savoir les objectifs de réduction des émissions, concerne tant l'Etat que les communes. Il reviendra donc ensuite aux communes, conformément à leur autonomie, de prendre les mesures qu'elles jugent nécessaires pour respecter ces objectifs, par ailleurs non contraignants. Il ne revient pas au canton de leur imposer d'élaborer des plans climat, selon nous coûteux et bureaucratiques. Par conséquent, je vous remercie de soutenir la version de la minorité que je représente.

Stiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

Le Conseil d'Etat vous recommande de suivre la version d'origine du Conseil d'Etat, qui se trouve à mi-chemin entre les différents arguments que nous venons d'entendre. En effet, le Conseil d'Etat estime, à la suite de la procédure de consultation aussi et de sa consolidation, qu'il est justifié d'exercer une pression d'une certaine intensité sur les communes mais que, comme l'a dit le député Kolly, les trop petites communes n'ont pas la capacité d'avoir une adéquation entre les ressources investies et l'efficacité d'un plan climat, raison du seuil fixé par le Conseil d'Etat à 1500 habitants. La suppression de ce seuil contraindrait de très petites communes à élaborer des plans climat, ce qui semble disproportionné au Conseil d'Etat, raison pour laquelle il vous recommande de suivre la version d'origine.

Clément Christian (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Les communes sont un partenaire de la mise en œuvre des mesures climatiques, mais le champ d'action est fort réduit, surtout pour les petites communes. Peu importe leur taille. Si nous les forçons à élaborer un plan et qu'elles n'aient aucune motivation à le mettre en œuvre, c'est de l'argent jeté par les fenêtres. Le remplacement d'un vieux tracteur polluant sera plus efficace qu'un plan qui sera classé verticalement. Pour cette raison, notre groupe suivra majoritairement la minorité.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Notre groupe va combattre cet amendement de formulation potestative et donc soutenir la version proposée aujourd'hui par la Commission. Actuellement, nous avons des objectifs de neutralité à 2050. Nous avons entendu à droite que c'est trop ambitieux, trop visionnaire. Je pense que pour atteindre ces objectifs-là, les communes et les cantons doivent collaborer.

Je pense également que lorsque nous parlons de bureaucratie inutile, nous utilisons des termes choisis pour faire peur. Un plan climat n'est pas un dossier de 50 pages contenant des milliers d'explications, mais une opportunité pour la commune de réfléchir sur les mesures concrètes, comme aime bien le rappeler l'UDC, qui vont pouvoir être prises dans les différentes communes.

L'idée de la commission était également, dans le cadre de ces communes, d'encourager les associations de communes. Il y aurait énormément de synergies entre les différentes communes, entre les différentes régions à faire valoir, raison pour laquelle la commission s'est penchée sur cette proposition de soumettre toutes les communes au plan climat et l'a acceptée. Elles peuvent le faire de manière associative et je pense que c'est une bonne idée.

Concernant le manque potentiel de ressources des communes, - on verra plus tard que l'Etat subventionne ces plans climat, donne des financements aux communes qui en auraient besoin – ce sont des réflexions concrètes, qui doivent avoir lieu dans les communes. Cela encourage en fait les communes à se demander ce qui peut être amélioré. Cela a sa place dans une loi telle que celle-ci. Je vous invite donc à refuser cette formulation potestative, qui combat finalement cette collaboration, qui doit avoir lieu à tous les niveaux, à tous les étages. Ce serait contre-productif. Cela mettrait à mal cette collaboration qu'on aura entre canton et communes.

Clément Bruno (*VEA/GB, GR*). Je vais aller dans le même sens que ma préopinante et soutenir, au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s et pour plusieurs raisons, la version ter en lien avec cet engagement des communes. D'une part, c'est important, comme nous l'avons dit lors de l'entrée en matière, de relayer la mise en œuvre de ce plan climat au niveau de tout le territoire. Quoi de mieux que de le faire avec les communes? D'autre part, toutes les communes sont concernées. Une petite commune peut avoir un grand territoire et subir des conséquences importantes liées au changement climatique. C'est donc important que les communes puissent se poser assez tôt les bonnes questions, qu'elles puissent anticiper. L'autonomie ne signifie pas attendre que la situation se dégrade et mettre en place des mesures qui viennent du haut mais s'approprier des éléments sur lesquels les communes peuvent avoir prise puis prendre des mesures en toute autonomie.

Je vais vous donner un argument qui va dans le sens du coût, beaucoup évoqué. Un plan climat n'est pas forcément très coûteux. Il y aura des aides modèles pour les communes qui voudraient faire un service minimum, transmises par le canton. Il y a des possibilités de faire des démarches participatives. Dans chaque commune, il y a des commissions, des citoyens qui sont prêts à le faire et à préparer le travail pour les autorités. De plus, comme cela a déjà été soulevé, la collaboration intercommunale sera soutenue par le canton. Nous pouvons aussi imaginer des démarches intégrées entre plan des énergies, mesures de biodiversité, climat et pas travailler de manière sectorielle sur ces questions-là, par exemple à travers un outil comme Cité de l'énergie. On peut intégrer ces différentes choses sans multiplier les plans.

Enfin, nous voyons que dans d'autres politiques, très peu de communes s'exécutent lorsque la mesure est facultative. Si celle-ci est contraignante - Senior+ en est un exemple - nous voyons qu'il y a de très bons résultats qui satisfont tout le monde.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Nous sommes face à trois versions. Celle du Conseil d'Etat a le défaut d'exclure les communes en dessous de 1500 habitants. C'est presque un peu méprisant, car ce n'est pas parce que nous sommes dans une petite commune que nous n'avons pas envie de nous occuper du plan climat. Pour avoir sillonné le canton de Fribourg et plus spécifiquement le district de la Glâne, qui passe souvent pour un district un peu arriéré (je peux le dire étant donné que je suis glânoise; je connais ce district et c'est malheureusement l'étiquette qu'on lui colle), eh bien, dans ce district, j'ai remarqué qu'il y a des commissions de l'énergie qui réunissent des personnes qui sont très performantes, qui veulent se saisir des questions énergétiques et qui ne veulent pas qu'on leur impose des choses par le haut. Elles veulent prendre leur destin en main. Avec la disposition telle que mise dans la version du Conseil d'Etat, ces communes sont mises de côté et nous obligeons les autres à le faire. La version du rapport de minorité a l'intérêt que toutes les communes peuvent s'en saisir et que cela vient des citoyens. Ce sont les citoyens qui ont envie de prendre leur destin en main, car l'énergie sera comme l'eau, l'un des domaines les plus importants et tous les citoyens auront envie de s'en saisir. Cela doit venir d'eux. Cela ne doit pas être une obligation. Lorsque c'en est une, nous traînons les pieds et nous faisons ce qui a été dit: nous commandons à un bureau d'ingénieurs un petit rapport, que nous laisserons dans un placard en nous disant que nous avons

rempli notre tâche. Si cela vient de nous-mêmes, les citoyens se sentiront concernés par cela et je suis sûre qu'ils auront de très bonnes idées. Il faut laisser la motivation aux citoyens sans les contraindre à quoi que ce soit. Pour ces raisons, le PLR-PVL va soutenir la version du rapport de minorité.

Raetzo Carole (*VEA/GB, BR*). Mes liens d'intérêts: je suis conseillère communale de la Commune d'Estavayer et je préside la Commission de l'énergie, dans laquelle divers courants politiques sont représentés. C'est au nom du groupe VERT·E·S et alliés que je m'exprime. Dans son article 8, la loi sur l'énergie stipule que les communes établissent un plan communal des énergies, qu'elles fixent leurs objectifs de politique énergétique et qu'elles définissent un plan d'action pour les atteindre. Je prends cet exemple, car depuis quelques mois notre commune travaille sur le plan des énergies territorial. Elle avance, car elle n'a été ni incitée ni conviée ni encouragée. Elle a compris que la loi lui demande d'établir ce plan. Oui, la loi sur l'énergie a donné le ton et c'est ce même ton que nous devons adopter pour la loi sur le climat si nous voulons avancer. Les communes définissent donc un plan communal et elles vont appliquer les mesures qu'elles entendent mettre en œuvre.

Au niveau des coûts, ils ne sont pas aussi faramineux que nous aurions pu le croire. On s'est octroyé l'aide d'un consultant spécialiste en énergie et je dois avouer qu'il nous fait avancer. Il est erroné de croire que les coûts vont exploser. Expérience faite, je peux vous affirmer le contraire. Je suis étonnée d'entendre si souvent que cela va prendre du temps et cela va coûter aux communes. Pas du tout. Je vous encourage donc clairement à soutenir la version ter de la commission.

Gaillard Bertrand (*Le Centre/Die Mitte, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de la Roche, membre de l'Association des communes fribourgeoises. J'interviens à titre personnel. J'ai toujours un peu de mal avec les plans généraux et avec l'administration abusive. Les plans en eux-mêmes sont très bien. Vous avez parlé d'administratif, Madame Raetzo, je suis d'accord avec vous. Lorsque j'ai dû élaborer mon plan communal des énergies, il y a huit à dix ans, j'ai complété une feuille avec un groupe de personnes. Comme Madame Levrat le dit, c'est très facile. Ben, j'ai été douché. Nous avons constitué un plan d'énergie à l'aide de mesures que nous avons inscrites sur une feuille. Il a été qualifié de pas suffisant, raison pour laquelle il a été retourné au canton. Lorsqu'il revint, six ans après, nous avons mis en place toutes les mesures énumérées sur notre feuille. Le plan était approuvé, payé au même prix que celui d'Estavayer, parce que nous étions moins à le payer, mais le résultat est le même, finalement, inutile. Ceux qui veulent aller de l'avant, ils y vont, trouvent des solutions. Ceux qui ne veulent rien faire ne feront rien, malgré des beaux plans. Je soutiendrai donc le projet de la minorité.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune de Corbières, proche de La Roche, moins arriérée, j'espère, aux yeux de la cheffe du groupe PLR que la Glâne.

Dans ce canton, nous aimons élaborer des plans, des études. Je vais vous en citer quelques-unes: le PIEP, entre quatre et six ans pour un retour dans les communes, et là je suis optimiste. Ou les bassins versants. Qui s'en souvient? Nous avons dû remplir de nombreux documents. Quel retour avons-nous eu? Il y a toujours un retard de cinq à dix ans. Nous pouvons refaire un plan, redemander quelque chose. Il y avait à l'époque l'efficacité énergétique. Le canton avait financé les mesures - cela était bien - les communes aussi. Mais refaire un plan, le payer à nouveau, le classer? Il ne servira à rien.

Nous avons précédemment parlé de la Cité de l'énergie. La commune de Corbières a refait son PAL. Nous avons mis en place des mesures, mais le coût pour le panneau à l'entrée de la commune coûtait deux fois plus cher que la subvention. A quoi cela nous sert-il d'être Cité de l'énergie? A avoir un petit panneau à l'entrée de Corbières qui dise « Cité de l'énergie »? Nous avons mis en place les mesures, mais rien que la certification et les plans coûtaient des dizaines de milliers de francs. Cela ne nous sert à rien. On engraisse des bureaux d'études, c'est tout. Autant prendre des mesures concrètes avec cet argent. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises. Prenons des mesures concrètes pour le climat mais arrêtons de systématiquement demander des plans, des plans, des plans. Cela a été dit par Bertrand Gaillard, on va en transmettre plusieurs à la direction, qui vont nous être retournés. La direction dira alors si cela convient ou non. On prendra ensuite un ingénieur, qui souvent, et je vais être très franc, n'a pas du tout les mêmes avis politiques que les élus communaux des petites communes. Ils ont assez tendance à être à gauche, ce qui est normal, alors que la grande majorité des élus des petites communes se positionnent plutôt à droite ou centre-droite. Nous ne trouverons pas de points de convergence entre un ingénieur, un spécialiste très à gauche, et des élus communaux de communes de 800, 1000, 1500 habitants qui tendent vers la droite. Aucun élément concret ne peut sortir de ces plans. Autant que le canton nous demande à ce moment-là de choisir 4, 5, 6 parmi les 50 mesures données. On en finance la moitié et la commune l'autre moitié. Nous aurons là quelque chose de concret. Nous n'aurons pas noirci des pages qui resteront au fond d'un tiroir.

Zurich Simon (*PS/SP, FV*). Comme membre de la commission, je souhaitais vous faire un bref historique de la discussion sur les plans des communes au sein de la Commission. Le Conseil d'Etat est arrivé en proposant la limite à 1500 habitants. Le groupe socialiste s'est dit en commission qu'il faudrait avoir quelque chose de plus ambitieux. On va donc proposer 500. Et là, quelle n'a pas été notre surprise d'être complètement dépassés par la gauche par le Centre et par l'UDC! Les deux avaient deux concepts différents. L'UDC voulait forcer toutes les communes à se mettre ensemble pour faire des plans climat communaux et Le Centre voulait forcer toutes les communes à le faire séparément, parce qu'il y a certaines animosités entre

les communes, qu'il ne fallait pas trop chatouiller. Nous avons donc retiré notre amendement en toute logique. Nous étions très contents de voir cela. Ensuite, la Commission s'est à nouveau réunie et à ce moment, l'UDC a proposé une limite à 5000 habitants et Le Centre la formulation potestative avec une incitation que vous trouvez dans le rapport de la minorité. Honnêtement, je ne sais plus trop à quel saint me vouer aujourd'hui. Je prends note d'une seule chose. Dans son message, le Conseil d'Etat s'engage à soutenir les communes dans la réalisation d'un plan climat communal. Ainsi, la charge de travail et les craintes exprimées par le député Kolly, que je peux comprendre, ne se réaliseront pas, parce que nous aurons une aide avec un engagement clair et aussi un encouragement, précisé par la commission à l'alinéa 3 de l'article 15. Je vous propose de cesser ces atermoiements et de soutenir la solution claire qui est celle de la majorité de la commission.

Marmier Bruno (*VEA/GB, SC*). Je voulais juste dire à mon collègue syndic Gabriel Kolly qu'à Villars-sur-Glâne, nous n'avons pas acheté le panneau et que cela n'a aucun lien avec ce que nous votons aujourd'hui.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement. Le Conseil d'Etat vous propose donc, comme déjà évoqué, de suivre sa version d'origine.

La députée de Weck estime qu'il s'agit d'un mépris profond pour toutes les communes de moins de 1500 habitants, en spécifiant leur provenance, ce qui m'a un peu surpris de sa part. Cela a manifestement fait rire d'autres personnes. Je pars du principe que les communes sont petites ou grandes, honorables ou non, indépendamment de leur taille ou de leur district, vous qui êtes Glânoise. Ceci étant, je pars du principe que ce n'est pas une marque de mépris, puisque ce qui est donné aux communes de moins de 1500 habitants, c'est la liberté. Si la représentante du groupe PLR-PVL considère que la liberté, c'est du mépris, j'ai quelques soucis pour l'avenir de votre parti.

Le député Kolly a quant à lui évoqué les mesures concrètes, la nécessité de payer pour une affiche, etc. J'aimerais quand même lui rappeler que les plans communaux doivent être présentés mais que le canton n'a pas à les valider. Vous pouvez y mettre ce que vous voulez. Les seuls juges de votre plan seront vos propres citoyens et citoyennes. Vous aurez une assemblée communale. Si vous proposez des choses intelligentes, ils les feront. Si vous dépensez trop d'argent pour des panneaux qui ne servent à rien, vous irez prendre des conseils chez le député Marmier. Celui-ci vous dira de ne plus acheter des panneaux et de dépenser votre argent de manière plus intelligente. Vos citoyens vous en seront sans doute reconnaissants.

L'intervention du député Zurich est un peu surprenante cette fois-ci. Si le PS est le seul parti qui se voue aux saints pour choisir la bonne variante... Je vous recommande, dans un esprit relativement rationnel, de suivre la version du Conseil d'Etat, qui respecte, lui, la séparation de l'église et de l'Etat et la liberté des petites communes.

de Weck Antoinette (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Je tiens à corriger ce qui vient d'être dit. Tout le monde a sans doute compris que la Glâne est le district qui me tient le plus à cœur, puisque je viens de la Glâne. Penser que c'est un district arriéré, c'est malheureusement l'opinion d'autres districts et d'autres personnes. J'ai voulu dire par là que lorsqu'on va dans ces communes on voit l'intérêt que les citoyens portent à ce problème-là.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Ce rapport de minorité est surtout le cri du cœur des représentants cantonaux. Je ne vais pas répéter ce qu'ont si justement dit les députés Gaillard et Gabriel Kolly. Eux sont sur le terrain. Ces élus des petites et moyennes communes nous souhaitent que nous arrêtions de leur demander des études, du papier. Elles veulent qu'on les laisse travailler. C'est ce que nous demandons avec ce rapport de minorité, cette proposition de modification. Il est vrai que la proposition du Conseil d'Etat est foncièrement injuste, puisque les communes en dessous de 1500 habitants ne pourront pas utiliser les ressources de l'Etat ou les soutiens financiers.

Oui, Monsieur le Conseiller d'Etat, lisez l'alinéa 1 que vous proposez. Nous, nous demandons une formulation potestative. Toutes les communes *peuvent* faire un plan climat. Celles qui le feront bénéficieront, si elles sont motivées à le faire, des aides étatiques. Cela relève du pur bon sens. Le Conseil d'Etat dit qu'il n'y a aura pas d'approbation par la direction. Je vous demande alors pourquoi la loi exige la transmission du rapport à la direction. Le rapport du Conseil d'Etat dit: «L'Etat est également chargé de veiller à la coordination et à la cohérence de son action conjointe avec celle des communes.» Il y aura donc, selon moi, un contrôle de la direction. Sinon, la transmission du plan communal à la direction peut être supprimée.

C'est toujours la même chose avec ces rapports, ces études. Vous nous dites que ce sera simple, facile - Madame Levrat a dit que ce ne sera pas 50 pages. Ce sont toujours les mêmes promesses. Puis, nous nous rendons ensuite systématiquement compte que lorsque les communes doivent mettre en ordre cela, ce ne sont pas du tout les mêmes promesses. On exige alors d'elles des études complètes, coûteuses, qui nécessitent systématiquement de faire appel à des mandataires externes. L'argent sera mieux investi dans des mesures concrètes, qui serviront à décarboner plutôt que d'exiger de toutes les communes qui ne seraient pas motivées des études. Enfin, faire une étude, c'est une chose. Ensuite, il faut mettre en œuvre des mesures. Quand vous avez une commune de 500 à 600 habitants qui ont 1 voire 1.5 employé communal... Les élus communaux sont des miliciens, des personnes pratiques, pas des gens qui veulent mettre en œuvre des mesures qu'ils n'auraient pas prises eux-mêmes, peu comprises ou très complexes. Nous voulons du concret pour les petites communes. Je vous invite donc à accepter la version de la minorité.

Steiert Jean-François, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement.

M. Kolly vient d'affirmer que les communes de moins de 1500 habitants n'ont pas droit aux ressources de l'Etat, c'est totalement faux. J'incite le député Kolly à lire l'article 15 al. 4, qui dit: «L'Etat soutient les communes dans la mise en place de leur politique.» Il a été précisé en commission, sur demande, que cela concernait *toutes* les communes, y compris celles de moins de 1500 habitants qui décideraient, sur une base bénévole, de faire des plans climat cantonaux. Il est donc faux d'affirmer que ces communes-là n'ont pas droit aux ressources de l'Etat.

Aebischer Susanne (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Il y a eu une évolution intéressante par rapport à cet alinéa. Ce qui constitue aujourd'hui le projet ter a été accepté à 10 voix contre 0 et 1 abstention. Cela a évolué. Au bout du compte, la proposition a été acceptée à la majorité des membres, mais une minorité s'est constituée et elle a soumis une contre-proposition.

> Au vote, la proposition de minorité M11, opposée à la proposition de la commission (projet ter), est acceptée par 54 voix contre 37 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de la proposition de la commission (projet ter):

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Levrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VEA/GB), Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 37.*

Ont voté en faveur de la proposition de minorité M11:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robatel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 54.*

S'est abstenu:

Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 1.*

> Au vote, la proposition initiale du Conseil d'Etat, opposée à la proposition de minorité M11, est refusée par 52 voix contre 38 et 2 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Baeriswyl Laurent (SE,Le Centre/Die Mitte), Berset Christel (FV,PS/SP), Berset Alexandre (SC,VEA/GB), Berset Solange (SC,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Clément Bruno (GR,VEA/GB), Dafflon Hubert (SC,Le Centre/Die Mitte), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Esseiva Catherine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Freiburghaus Andreas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Galley Liliane (FV,VEA/GB), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VEA/GB), Grossrieder

Simone Laura (SE,VEA/GB), Hauswirth Urs (SE,PS/SP), Hayoz Helfer Regula (LA,VEA/GB), Ingold François (FV,VEA/GB), Jaquier Armand (GL,PS/SP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP), Lévrat Marie (GR,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VEA/GB), Michel Pascale (SC,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VEA/GB), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Raetzo Tina (BR,VEA/GB), Raetzo Carole (BR,VEA/GB), Rey Alizée (SC,PS/SP), Rey Benoît (FV,VEA/GB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roulin Daphné (GL,VEA/GB), Savoy Françoise (SC,PS/SP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Tritten Sophie (SC,VEA/GB), Vial Pierre (VE,PS/SP), Vuilleumier Julien (FV,VEA/GB), Zurich Simon (FV,PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté en faveur de la proposition de minorité M11:

Aebischer Susanne (LA,Le Centre/Die Mitte), Altermatt Bernhard (FV,Le Centre/Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Barras Eric (GR,UDC/SVP), Baschung Carole (LA,Le Centre/Die Mitte), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,Le Centre/Die Mitte), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Christophe (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Clément Christian (SC,Le Centre/Die Mitte), Collomb Eric (BR,Le Centre/Die Mitte), Cotting Charly (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), de Weck Antoinette (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Defferrard Francine (SC,Le Centre/Die Mitte), Dietrich Laurent (FV,Le Centre/Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (GR,Le Centre/Die Mitte), Dumas Jacques (GL,UDC/SVP), Fahrni Marc (VE,UDC/SVP), Fattebert David (GL,Le Centre/Die Mitte), Gaillard Bertrand (GR,Le Centre/Die Mitte), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Grandgirard Pierre-André (BR,Le Centre/Die Mitte), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jakob Christine (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Julmy Markus (SE,Le Centre/Die Mitte), Kaltenrieder André (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Lauber Pascal (GR,PLR/PVL / FDP/GLP), Menoud-Baldi Luana (GL,Le Centre/Die Mitte), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,Le Centre/Die Mitte), Michellod Savio (VE,PLR/PVL / FDP/GLP), Papaux David (FV,UDC/SVP), Pauchard Marc (VE,Le Centre/Die Mitte), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Remy-Ruffieux Annick (GR,Le Centre/Die Mitte), Riedo Bruno (SE,UDC/SVP), Robotel Pauline (GL,PLR/PVL / FDP/GLP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/PVL / FDP/GLP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/PVL / FDP/GLP), Schwaller-Merkle Esther (SE,Le Centre/Die Mitte), Schwander Susanne (LA,PLR/PVL / FDP/GLP), Sudan Stéphane (GR,Le Centre/Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Ivan (BR,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/PVL / FDP/GLP), Wüthrich Peter (BR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: 52.*

Se sont abstenus:

Marmier Bruno (SC,VEA/GB), Repond Brice (GR,PLR/PVL / FDP/GLP). *Total: N.*

> Modifié selon la proposition de minorité M11.

Divers

Clôture de la session

Présidente du Grand Conseil. J'adresse un remerciement particulier aujourd'hui à Monsieur Proença, qui a accueilli plus de 200 personnes qui ont visité l'Hôtel cantonal pendant cette session. C'est magnifique. C'est bon signe, mais c'est du travail et je remercie vraiment Monsieur Proença de ce travail. Je vous remercie également, vous toutes et tous, pour votre respect, votre bienveillance et vous souhaite un magnifique week-end. Je me réjouis de vous revoir à la session de juin. A bientôt!

> La séance est levée à 12 h 15.

La Présidente:

Nadia SAVARY-MOSER

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Reto SCHMID, secrétaire général adjoint